

Démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt

RAPPORT SYNTHÈSE

DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Note au lecteur

Les propos et les propositions relatés dans ce rapport se veulent une synthèse des commentaires formulés par les participants et n'engagent pas le ministère des Ressources naturelles et de Forêts (MRNF). Cette synthèse n'a pas la prétention de refléter dans leur intégralité les propos formulés par écrit ou verbalement par les participants, le MRNF ayant extrait l'essentiel des commentaires et des propositions.

Par ailleurs, le MRNF n'a pas entrepris de vérification ni de validation quant à leur exactitude. Par conséquent, il est important de ne pas considérer les renseignements présentés dans ce document comme étant soutenus ou confirmés par le MRNF.

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des citoyennes, des citoyens et des organisations qui ont pris part à cette démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt. La forte participation et la qualité des échanges ainsi que des propositions témoignent de l'importance accordée par la société québécoise aux forêts et au milieu forestier.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Secteur des forêts
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-97690-5 (PDF)

Vers un régime forestier simplifié et adapté aux régions du Québec



Après une année 2023 marquée par une saison de feux de forêt exceptionnelle, le statu quo n'était plus envisageable : une réflexion globale sur l'aménagement et la gestion de la forêt québécoise était nécessaire. Les défis qu'engendrent les changements climatiques nous forcent également à adapter nos pratiques pour assurer la pérennité et la résilience de cette ressource essentielle à la décarbonation de notre économie et à la vitalité économique de nos communautés forestières.

Lancées en février 2024 et déployées dans 12 régions du Québec, les Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt avaient pour objectif l'élaboration d'une vision d'avenir pour la forêt québécoise afin que celle-ci continue de fournir des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Je profite de l'occasion pour saluer la précieuse participation de mon adjoint gouvernemental, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Daniel Bernard, qui est allé à la rencontre des intervenants et intervenantes de toutes les régions du Québec. Cet exercice de première importance n'aurait pas connu le même succès sans sa contribution!

L'intérêt suscité par ce vaste exercice de consultation témoigne de l'importance que revêt l'utilisation de la forêt pour les Québécoises et les Québécois. En quelques mois seulement, plus de 1 000 personnes y ont participé par l'intermédiaire des questionnaires et des mémoires soumis par les citoyennes et citoyens, les communautés autochtones et divers organismes ou lors des tables régionales, des séances de travail avec les Premières Nations ainsi que de la rencontre nationale. Ce rapport de synthèse présente les grands constats recueillis au cours de cette démarche qui alimenteront notre réflexion des prochaines semaines et des prochains mois.

Nous sommes en train de repenser l'aménagement de la forêt québécoise pour les générations actuelles et futures, en ayant en tête d'augmenter sa contribution sur le plan des retombées économiques, de la décarbonation et de la transition énergétique du Québec et de ses régions. Nous visons une gestion simplifiée, compétitive, agile et adaptée aux régions. Le tout doit se faire en assurant une plus grande prévisibilité et une meilleure harmonisation des usages du territoire forestier, notamment avec les communautés autochtones et forestières.

Vous aurez compris que l'atteinte de ces objectifs ambitieux nécessitera une modernisation de l'actuel régime forestier. Pour cela, nous devons poursuivre le travail entamé lors des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt et demeurer engagés dans cette volonté de changement.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont pris part à cette démarche historique. Continuons ensemble sur cette lancée et travaillons à assurer la pérennité de notre forêt québécoise!

Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Table des matières

Introduction	1
Contexte de gestion forestière au Québec.....	1
Sommaire	2
Démarche et participation	4
Tableau 1. Description des volets de participation de la démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt.....	4
Tableau 2. Participation aux tables régionales	5
Commentaires formulés et pistes de solutions proposées	7
Faits saillants des tables régionales	7
Questionnaires en ligne et mémoires.....	11
Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts.....	12
Sous-thème 1. Approche d'aménagement durable des forêts québécoises.....	12
Sous-thème 2. Productivité des forêts.....	17
Sous-thème 3. Accès au territoire forestier public.....	22
Thème 2. Approvisionnement en bois.....	30
Sous-thème 1. Planification forestière.....	30
Sous-thème 2. Contribution de la forêt privée	33
Sous-thème 3. Marché libre des bois	40
Sous-thème 4. Droits forestiers consentis.....	43
Thème 3. Conciliation des usages	47
Thème 4. Développement économique et retombées régionales	51
Sous-thème 1. Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie	51
Sous-thème 2. Innovation et diversification du secteur forestier	55
Sous-thème 3. Régionalisation de la gestion	60
Autres thèmes.....	63
Thème 5. Partenariats autochtones	64
Sous-thème 1. Participation aux processus décisionnels et consultation et accommodement	64
Sous-thème 2. Relations entre le Ministère, les communautés autochtones et l'industrie forestière	65
Sous-thème 3. Participation au développement socioéconomique.....	66
Sous-thème 4. Développement des compétences et des capacités.....	67
Autres thèmes.....	68
Conclusion	70

Annexes	71
Annexe 1. Liste des sigles et des acronymes	71
Annexe 2. Liste des organismes invités aux tables régionales, par région	72
Annexe 3. Liste des Premières Nations et des organismes invités à la Démarche des Tables de réflexion sur l’avenir de la forêt	87
Annexe 4. Liste des participants présents à la Rencontre nationale de réflexion sur l’avenir de la forêt (11 avril 2024)	89

Introduction

En marge de l'événement « Feux de forêt 2023 — Bilan et constats », qui s'est déroulé le 17 novembre 2023 à Québec, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M^{me} Maïté Blanchette Vézina, a annoncé la réalisation, à l'hiver 2024, de la démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt.

Cette démarche concrétisait une prise en compte des défis auxquels fait face le milieu forestier. En premier lieu, les changements climatiques obligent à réfléchir sur la gestion des forêts afin qu'elles puissent continuer de générer les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques attendus pour les générations actuelles et futures. La démarche répondait également à la recommandation du Forestier en chef qui, dans un document publié en septembre 2023, demandait d'entreprendre une réflexion globale sur l'aménagement de la forêt.

Ainsi, du 13 février au 12 avril 2024, une grande démarche participative s'est déployée, par l'entremise d'une consultation publique en ligne, ainsi que dans les différentes régions du Québec, dans le cadre de rencontres, afin d'élaborer une vision collective et de déterminer des solutions d'avenir pour optimiser la gestion des forêts du Québec.

La démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt a porté principalement sur les quatre thèmes suivants :

- Aménagement durable et productivité des forêts;
- Approvisionnement en bois;
- Conciliation des usages;
- Développement économique et retombées régionales.

De plus, les représentants des Premières Nations et des Inuit étaient appelés à s'exprimer sur un volet supplémentaire portant sur les partenariats autochtones.

CONTEXTE DE GESTION FORESTIÈRE AU QUÉBEC

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, confirme les engagements du gouvernement en matière d'aménagement durable des forêts et énonce les dispositions sur lesquelles s'appuie la gestion forestière au Québec sur les territoires publics et privés. Cette loi prévoit également l'élaboration de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) qui expose la vision et énonce des orientations et des objectifs d'aménagement durable des forêts. Le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* (RADF) encadre quant à lui les activités d'aménagement forestier menées sur les terres publiques.

Le 6 novembre 2020, le gouvernement annonçait la mise en place de 26 mesures administratives concrètes pour améliorer l'environnement d'affaires et la compétitivité des entreprises du secteur forestier. Les mesures présentées dans cette révision ciblée du régime forestier étaient réparties dans les trois volets suivants :

- La révision des mécanismes de mise en marché des bois;
- L'optimisation des processus de planification forestière;
- L'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie forestière.

En vertu de l'article 224 de la LADTF, la ministre doit produire et déposer à l'Assemblée nationale une reddition de comptes de l'aménagement durable des forêts sous la forme d'un bilan quinquennal. Ainsi, un premier bilan de l'actuel régime forestier, couvrant la période 2013-2018, a été publié en 2020. Le second bilan, qui couvrira la période 2018-2023, doit paraître à l'automne 2024.

Sommaire

La démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, qui s'est déroulé du 13 février au 12 avril 2024, a permis de recueillir les commentaires et les propositions de plusieurs intervenants intéressés par la gestion et l'aménagement des forêts du Québec. Au total, environ 500 personnes ont été rencontrées par les équipes du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), en personne ou virtuellement, à l'occasion des rencontres régionales, de la consultation des communautés autochtones et de la rencontre nationale des partenaires. Plus de 500 questionnaires en ligne ont été remplis par des citoyens ou des partenaires et 175 mémoires ont également été soumis dans le cadre de la démarche.

Les cinq thèmes proposés ont tous fait l'objet de commentaires nombreux et diversifiés, représentant les différentes perspectives sur la forêt, tout en permettant, parfois, de faire ressortir certaines grandes tendances. À titre de synthèse, voici les principaux commentaires formulés et les pistes de solutions proposées par les intervenants.

Dans le thème sur l'**aménagement durable et la productivité des forêts**, les incendies de forêt qui ont frappé le Québec à l'été 2023 ont marqué plusieurs intervenants. À cet effet, l'importance d'assurer la pérennité et la résilience des écosystèmes forestiers a été soulignée. Pour ce faire, il est notamment proposé d'adopter une stratégie d'adaptation des forêts aux changements climatiques et de mettre à jour l'approche d'aménagement écosystémique. Sans faire l'unanimité, un grand nombre d'intervenants se sont prononcés en faveur de l'intensification de la production forestière, mais sous certaines conditions. Plusieurs sont toutefois conscients des enjeux d'acceptabilité sociale qui y sont associés. Par ailleurs, le rôle de l'aménagement forestier dans la décarbonation de l'économie ne ferait pas consensus. Enfin, concernant l'accès au territoire forestier public, plusieurs participants considèrent que le principe d'utilisateur-payeur ne serait pas réellement appliqué et devrait l'être. D'autres se disent préoccupés par les répercussions environnementales du réseau de chemins forestiers actuel, notamment sur les cours d'eau et la biodiversité. Plusieurs intervenants proposent des solutions pour optimiser la gestion du réseau de chemins.

Sur le thème de l'**approvisionnement en bois**, il se dégage plusieurs éléments, mais, principalement, une participation plus importante de la forêt privée serait souhaitée. À cet effet, plus d'investissements seraient nécessaires de façon à optimiser la contribution potentielle de ces forêts. Plusieurs intervenants mentionnent que le cadre légal et réglementaire actuel régissant la forêt privée serait complexe et manquerait de cohérence. Ensuite, concernant la planification forestière, plusieurs intervenants réclament une meilleure prévisibilité, une concertation en amont et une révision des rôles et des responsabilités, notamment en confiant des volets à des organismes régionaux. Par ailleurs, les avis sont polarisés sur le marché libre des bois. Plusieurs intervenants évaluent positivement l'instauration d'un marché libre pour obtenir la juste valeur marchande des bois au Québec. Toutefois, d'autres participants remettent en question la nécessité de le maintenir et déplorent les conséquences régionales du marché libre, notamment sur la planification forestière, l'harmonisation des usages en forêt publique, la prévisibilité pour l'industrie forestière et les conditions des travailleurs forestiers. Enfin, concernant les droits forestiers consentis, des intervenants soulèvent la nécessité de prendre en compte l'utilisation optimale des ressources et du territoire dans le processus d'octroi des droits.

Sur la **conciliation des usages**, une majorité de participants sont d'avis que tous les usages en forêt publique devraient faire l'objet de processus d'harmonisation. Par ailleurs, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire seraient appréciées par plusieurs intervenants bien que certains déplorent qu'elles n'aient pas de véritable pouvoir décisionnel. En effet, les planificateurs auraient peu de marge de manœuvre pour prendre en compte les préoccupations soulevées aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Sur le thème du **développement économique et des retombées régionales**, plusieurs intervenants estiment que le contexte de la transition énergétique présente des possibilités pour le secteur forestier, qui peut proposer des produits à faible empreinte carbone, dont la biomasse forestière. Dans un contexte où les approvisionnements en bois pourraient être plus difficiles, le besoin de diversifier non seulement

les produits du bois, mais l'ensemble des activités économiques qui dépendent de la forêt, a été exprimé. La trame de la régionalisation, soulevée à plusieurs reprises par les participants, ressort dans ce thème. Sans toutefois faire l'unanimité, de nombreux participants seraient favorables à une plus grande régionalisation de la gestion forestière afin de mieux développer les possibilités régionales et d'adapter les objectifs de gestion aux contextes régionaux.

Sur le thème des **partenariats autochtones**, plusieurs communautés autochtones souhaitent que le gouvernement du Québec leur reconnaisse un rôle prépondérant dans la gestion forestière et qu'il s'engage à trouver des solutions répondant à une vision de nation à nation. L'importance pour le Québec de conclure des traités et des ententes avec les Autochtones pour normaliser les relations et créer un environnement économique prévisible et structurant a notamment été mentionnée. Les Premières Nations estiment primordial d'être impliquées activement et le plus en amont possible dans tous les processus décisionnels en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier. Concernant les relations entre le Ministère, les communautés autochtones et l'industrie forestière, des intervenants autochtones croient qu'une meilleure compréhension de part et d'autre améliorerait la collaboration dans le cadre des activités d'aménagement forestier. Par ailleurs, les Premières Nations insistent, généralement, sur l'importance, pour leurs communautés et leurs membres, de bénéficier des retombées économiques issues de la mise en valeur du territoire forestier. Enfin, les Premières Nations soulignent que la main-d'œuvre autochtone est disponible et qu'elle est établie à proximité de la ressource ainsi que des pôles régionaux de transformation des bois.

Démarche et participation

La démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt s'est déployée simultanément, du 13 février au 12 avril 2024, en plusieurs volets de participation.

Tableau 1. Description des volets de participation de la démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt

Volet	Clientèle visée	Activité	Date	Participation
Tables régionales	Représentants régionaux des partenaires du milieu forestier, dont les Premières Nations et les Inuit	Table de réflexion en présentiel	Février à avril 2024	12 rencontres 333 participants
Consultation en ligne	Citoyennes et citoyens Représentants : <ul style="list-style-type: none"> • d'organismes • d'associations • de regroupements • d'entreprises • de communautés autochtones 	Questionnaires en ligne Dépôt de mémoires	13 février au 12 avril 2024	425 questionnaires — citoyens 116 questionnaires — partenaires 175 mémoires
Participation des communautés autochtones	Représentants des Premières Nations et des Inuit	Rencontre de lancement de la consultation des communautés autochtones, en format hybride (présentiel et virtuel) Rencontres spéciales, à la demande des communautés	15 février 2024 Février à avril 2024	Environ 100 participants
Rencontre nationale des partenaires	Représentants nationaux des partenaires du milieu forestier, dont les Premières Nations et les Inuit	Rencontre en présentiel, à Québec	11 avril 2024	36 regroupements nationaux (66 personnes)

Tables régionales

Douze tables régionales se sont tenues, en personne, à l'échelle du Québec. Des partenaires régionaux y étaient invités afin de recueillir leurs commentaires sur les thématiques proposées dans le cadre de la démarche, tout en prenant en compte les différents contextes régionaux. Au total, 333 personnes ont pu s'exprimer dans le cadre de cette tournée régionale.

Les discussions étaient structurées en blocs thématiques et étaient animées par Morin Relations publiques. Les animateurs ont encadré les échanges pour assurer un partage équitable du droit de parole entre les participants et de couvrir l'ensemble des thèmes liés à la démarche.

La liste des organismes invités à chacune de ces rencontres se trouve à l'annexe 2.

Tableau 2. Participation aux tables régionales

Date	Région(s) concernée(s)	Ville	Nb de participants
13 février 2024	Bas-Saint-Laurent	Rimouski	28
20 février 2024	Côte-Nord	Baie-Comeau	27
22 février 2024	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	20
27 février 2024	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Alma	43
29 février 2024	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Lévis	31
12 mars 2024	Mauricie	Trois-Rivières	31
13 mars 2024	Centre-du-Québec et Estrie	Sherbrooke	23
19 mars 2024	Outaouais	Gatineau	24
21 mars 2024	Laval, Lanaudière et Laurentides	Saint-Donat	29
26 mars 2024	Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	35
28 mars 2024	Nord-du-Québec	Chibougamau	17
3 avril 2024	Montérégie et Montréal	Saint-Hyacinthe	21

Consultation en ligne

L'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec ainsi que les partenaires du milieu forestier pouvaient prendre part à la démarche en ligne, soit en remplissant un questionnaire portant sur les thématiques proposées ou en transmettant un mémoire. Les participants pouvaient remplir le questionnaire ou transmettre un mémoire directement sur la plateforme Consultation Québec.

Le questionnaire en ligne portait sur quatre thématiques principales et comptait, au total, 27 questions ouvertes, offrant ainsi aux participants toute la latitude pour exprimer leurs commentaires en lien avec les thématiques proposées. Pour la consultation des communautés autochtones s'ajoutait une

thématique supplémentaire portant sur les partenariats autochtones, qui comprenait quatre sous-thèmes et neuf questions ouvertes.

Au total, 425 questionnaires ont été remplis par des citoyens et 116, par des organismes sur la plateforme de Consultation Québec. De plus, 175 mémoires ont été transmis par des citoyens ou des organismes.

Participation des communautés autochtones

Une rencontre avec les représentants des communautés autochtones s'est tenue à Québec, le 15 février 2024, à laquelle les représentants de l'ensemble des nations et communautés autochtones du Québec étaient invités. Des rencontres spéciales avec certaines communautés ont également eu lieu, à leur demande, au cours de la période de consultation. Les thèmes abordés au cours de ces rencontres ont tenu compte des réalités propres aux communautés autochtones et des préoccupations qu'elles ont émises par le passé. Au total, une centaine de participants des communautés autochtones ont ainsi été rencontrés. Ce rapport présente une synthèse des commentaires et des pistes de solution formulées par les communautés autochtones ou les organismes concernés, du 13 février au 16 mai 2024.

Rencontre nationale des partenaires

Finalement, une rencontre rassemblant des représentants d'organismes nationaux concernés par la gestion et l'aménagement des forêts s'est déroulée en personne à Québec le 11 avril 2024. Au total, 66 personnes, représentant 36 regroupements nationaux, ont participé à cette rencontre.

Comme pour les tables régionales, les discussions étaient structurées en blocs thématiques et étaient animées par la firme Morin Relations publiques.

Commentaires formulés et pistes de solutions proposées

FAITS SAILLANTS DES TABLES RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent

La rencontre du 13 février 2024 a été l'occasion de constater que le Bas-Saint-Laurent est un exemple en matière de concertation régionale efficace et de conciliation des usages sur le territoire forestier. Les élus municipaux prônent une plus grande délégation des pouvoirs en matière d'aménagement forestier et du territoire ainsi qu'un partage des redevances perçues dans les forêts du domaine de l'État avec les municipalités régionales de comté (MRC).

Le rôle actif de la forêt privée, la structure industrielle régionale diversifiée et le consensus favorable à l'intensification de l'aménagement forestier sont des éléments qui distinguent la région. Plusieurs intervenants sont également impliqués dans l'amélioration des conditions des travailleurs forestiers.

Des enjeux concernant le développement du potentiel acéricole, le financement des travaux sylvicoles, la mise aux enchères des bois et la protection des forêts contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont été soulevés.

Côte-Nord

La rencontre du 20 février 2024 a fait ressortir l'importance des emplois liés à l'aménagement forestier dans la région, mais aussi les défis associés au recrutement de la main-d'œuvre. La Côte-Nord se démarque par l'importance des forêts publiques sur son territoire, ce qui représente toutefois un défi dû à l'étalement des travaux sur le territoire ainsi qu'aux coûts d'approvisionnement et d'entretien des chemins associés.

Des préoccupations liées aux baisses potentielles des possibilités forestières liées à la protection de l'habitat du caribou forestier et aux futures aires protégées ont été soulevées. Par ailleurs, les intervenants soulignent la nécessité d'instaurer des mesures incitatives pour maximiser l'utilisation des bois laissés en forêt à la suite des perturbations naturelles. L'implantation d'usines de cogénération pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière a été proposée.

La majorité des intervenants sont en faveur de l'intensification de l'aménagement forestier, si cela est fait de façon concertée régionalement et avec l'octroi de budgets sylvicoles conséquents.

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

La rencontre en Gaspésie s'est démarquée par l'engagement des intervenants du milieu forestier à pratiquer une foresterie durable conciliant les différents usages du territoire forestier, notamment la conservation, le récréotourisme et l'aménagement forestier. La majorité souhaite une gestion régionalisée et adaptative.

La rencontre du 22 février 2024 a mis en lumière les défis associés à la protection de l'habitat du caribou montagnard, une espèce vulnérable, et les effets sur l'aménagement forestier. L'abondance des chemins forestiers, le manque de financement pour leur entretien et les conséquences des chemins laissés à l'abandon sur la qualité de l'eau des rivières ressortent aussi comme des enjeux. Une plus grande prévisibilité dans la planification forestière permettrait d'avoir une vision à plus long terme du réseau routier.

Les intervenants soulèvent le besoin d'accroître la protection des forêts contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit dans la région. À cet effet, une plus grande valorisation locale des bois issus de peuplements dégradés est souhaitée.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les participants à la rencontre du 27 février 2024 ont témoigné de l'importance de régionaliser la gestion des forêts de façon à permettre une plus grande implication des élus locaux. Pour ce faire, ils souhaitent que la gouvernance et ses modalités soient revues permettant une gestion adaptée à la réalité régionale ainsi qu'une plus grande imputabilité des professionnels forestiers locaux.

Les importantes répercussions des incendies de forêt de 2023 ont été soulignées ainsi que la nécessité d'investir pour assurer la régénération des superficies brûlées. L'adaptation de l'approche d'aménagement est également ciblée pour gérer les risques associés aux perturbations naturelles et aux changements climatiques.

Enfin, des préoccupations ont été émises concernant les baisses potentielles des possibilités forestières liées à la protection de l'habitat du caribou forestier et à la création d'aires protégées ainsi que les retombées socioéconomiques qui y sont associées.

Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

La rencontre du 29 février 2024 a mis en lumière l'importance de la forêt privée dans l'approvisionnement en bois de la région de la Chaudière-Appalaches. Des enjeux liés au recrutement de nouveaux producteurs forestiers, au soutien financier de ceux-ci, à la complexité de l'environnement réglementaire ainsi qu'aux espèces exotiques envahissantes dans ces forêts ont été soulevés.

La production acéricole contribue également de façon importante à l'économie régionale. À cet effet, il est souhaité que l'aménagement forestier de ces superficies soit adapté pour assurer leur pérennité.

Le territoire forestier public de la région de la Capitale-Nationale est convoité par de nombreux utilisateurs en raison de sa proximité du milieu urbain, ce qui complexifie l'harmonisation des usages. Par ailleurs, la proximité avec les organismes de recherche et de développement contribue à stimuler l'innovation dans le domaine forestier de la région.

Mauricie

La Mauricie se distingue par sa vaste forêt publique fortement utilisée, notamment par l'industrie forestière, les villégiateurs, les gestionnaires de territoires fauniques structurés, les acériculteurs et les communautés autochtones. Les gens habitent la forêt, ce qui complexifie l'harmonisation des usages sur le territoire et augmente les besoins associés à l'entretien des chemins multiusages pour assurer leur sécurité. L'industrie forestière occupe également une place importante dans la croissance économique des milieux ruraux.

La rencontre du 12 mars 2024 a fait ressortir le besoin d'impliquer davantage en amont les intervenants dans la planification forestière, notamment sur les territoires fauniques structurés, pour favoriser la conciliation des usages et accroître la prévisibilité de la récolte pour l'industrie forestière. Le développement de l'acériculture est également en effervescence dans la région.

Centre-du-Québec et Estrie

Les régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie se démarquent par l'abondance, la diversité et la productivité des forêts privées, un potentiel acéricole élevé et une structure industrielle bien établie, notamment dans les domaines de la deuxième et de la troisième transformation.

La rencontre du 13 mars 2024 a fait ressortir l'implication d'intervenants passionnés et leur souhait que la forêt soit au cœur du développement de leur région. Une utilisation accrue du bois dans la construction, une meilleure valorisation de la fibre et un développement du potentiel acéricole sont proposés pour accroître le développement économique régional. La conciliation du développement acéricole et des besoins de l'industrie forestière ressort toutefois comme un défi.

Les intervenants partagent leurs préoccupations quant aux espèces exotiques envahissantes et à l'augmentation de la pression de broutement par le cerf sur les forêts. La diversification des essences replantées, notamment au moyen de la migration assistée, est proposée pour augmenter la résilience des forêts.

Outaouais

Lors de la rencontre du 19 mars 2024, les intervenants ont témoigné des difficultés auxquelles la région fait face depuis 2019, notamment en raison de la fermeture d'une papetière, ce qui a fragilisé la structure industrielle forestière régionale. En l'absence de preneurs de bois de trituration de feuillus, c'est un défi pour les entreprises forestières de rentabiliser leurs opérations de récolte et de maximiser l'utilisation de la ressource. Par ailleurs, plusieurs industriels forestiers mentionnent devoir maintenant s'approvisionner à l'extérieur du Québec où le bois serait moins cher et de meilleure qualité. Cette baisse de la récolte occasionnerait une diminution de l'entretien du réseau routier par les industriels et donc, des problèmes d'accès au territoire pour les autres utilisateurs.

La région de l'Outaouais se distingue par ses vastes forêts publiques diversifiées en essences forestières, notamment en feuillus nobles, et ses communautés habitant le territoire. Elle se caractérise aussi par son nombre important de territoires fauniques structurés et son potentiel d'augmentation de la production forestière et acéricole en forêt publique et privée. La région est également touchée par les changements globaux, notamment l'augmentation des risques associés aux espèces exotiques envahissantes et aux feux.

Laval, Laurentides et Lanaudière

Les régions des Laurentides et de Lanaudière se distinguent par l'importance de la villégiature, du récréotourisme et de la population vivant en forêt, ce qui renforce la nécessité d'adapter l'aménagement forestier, notamment pour répondre aux préoccupations de la population. Selon certains intervenants, les droits forestiers auraient actuellement préséance sur les autres droits en forêt publique. À cet effet, ils suggèrent que les retombées économiques de chaque activité soient considérées dans la planification, notamment celles de l'acériculture.

La rencontre du 21 mars 2024, soit la Journée internationale des forêts, a fait ressortir des besoins de transparence et de vulgarisation dans les mécanismes de participation et de conciliation des usages. En contrepartie, la multiplication des contraintes d'harmonisation à respecter ressort comme un défi limitant la prévisibilité et complexifiant les opérations sur le terrain des entrepreneurs et des industriels forestiers. Certains mentionnent qu'une gouvernance locale de la gestion du territoire forestier pourrait contribuer à favoriser la conciliation des usages et le sentiment d'appartenance.

Abitibi-Témiscamingue

La région de l'Abitibi-Témiscamingue se caractérise par l'importance que revêt la forêt pour l'ensemble de la population et l'activité économique qui en découle. Le territoire forestier est habité et utilisé par les communautés autochtones, les chasseurs, les pêcheurs et les villégiateurs. La forêt est donc très convoitée et les intervenants souhaitent une foresterie prenant davantage en compte la valeur des autres ressources, notamment les produits forestiers non ligneux (PFNL). Les différents intervenants désirent s'impliquer dans la gestion des forêts afin que celle-ci réponde davantage à leurs besoins.

Lors de la rencontre du 26 mars 2024, des préoccupations relatives notamment aux incendies de forêt et à la protection des communautés mais aussi à la remise en production des superficies brûlées ont été partagées. L'importance d'accroître les efforts de protection et de développer une sylviculture d'adaptation est soulignée.

Les participants ont soulevé d'autres défis concernant l'abondance et l'entretien des chemins forestiers, le maintien de l'habitat de l'orignal et du caribou forestier et le développement des marchés pour les bois sans preneurs.

Nord-du-Québec

La région du Nord-du-Québec se démarque par son industrie forestière innovante et la fierté des gens qui y travaillent de contribuer à la richesse et à la vitalité régionale. Plusieurs municipalités vivent principalement de la forêt et les fermetures d'usines récentes ont fragilisé certaines communautés.

La rencontre du 28 mars 2024 a permis aux intervenants d'exprimer leurs préoccupations, notamment sur l'ampleur des incendies de forêt de l'été 2023, les conséquences de ceux-ci sur l'approvisionnement des usines et les besoins associés à la remise en production de ces superficies. Certains mentionnent que l'augmentation des risques associés aux feux dans la région est une occasion de développer des produits à partir de la biomasse. D'autres mentionnent les enjeux associés aux transferts des bois de la région vers les régions situées en périphérie, occasionnés par le marché libre des bois.

La Paix des braves, une entente conclue entre le gouvernement du Québec et la nation crie, est une avancée qui distingue la région et qui engendre des modalités d'intervention forestière concrètes, de même qu'un mode de consultation particulier pour les Cris.

Montréal et Montérégie

Les régions de Montréal et de la Montérégie se caractérisent par leurs boisés privés et municipaux distribués sur un territoire majoritairement agricole et urbanisé. La forêt permet de reconnecter le citoyen à la nature, ce qui en ferait un lieu à privilégier pour mieux communiquer à la population les bienfaits liés à l'aménagement forestier. L'importance de protéger les milieux naturels, humides et riverains, d'améliorer la connectivité des forêts et d'adapter l'aménagement forestier aux changements globaux est soulignée par les intervenants.

La rencontre du 3 avril 2024 a été l'occasion pour les participants d'exprimer leurs préoccupations concernant les espèces exotiques envahissantes et le broutage excessif des cerfs de Virginie, en surpopulation. En l'absence de table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire, la nécessité d'avoir un lieu d'échange pour établir une stratégie régionale pour faire face à ces problématiques est soulevée.

Enfin, l'aménagement des forêts privées est menacé par les réglementations municipales contraignantes et la diminution du nombre de producteurs forestiers actifs.

QUESTIONNAIRES EN LIGNE ET MÉMOIRES

Les commentaires et les pistes de solutions ont été principalement regroupés en fonction des thèmes et des sous-thèmes proposés aux participants dans les questionnaires en ligne, dans le cahier des participants des tables régionales et dans le cahier des participants aux fins de la consultation des communautés autochtones. On y trouve donc les thématiques suivantes :

Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts

Sous-thème 1. Approche d'aménagement durable des forêts québécoises

Sous-thème 2. Productivité des forêts

Sous-thème 3. Accès au territoire forestier public

Thème 2. Approvisionnement en bois

Sous-thème 1. Planification forestière

Sous-thème 2. Contribution de la forêt privée

Sous-thème 3. Marché libre des bois

Sous-thème 4. Droits forestiers consentis

Thème 3. Conciliation des usages

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Sous-thème 1. Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie

Sous-thème 2. Innovation et diversification du secteur forestier

Sous-thème 3. Régionalisation de la gestion

Autres thèmes

Thème 5. Partenariats autochtones

Sous-thème 1. Participation aux processus décisionnels et consultation et accommodement

Sous-thème 2. Relations entre le Ministère, les communautés autochtones et l'industrie forestière

Sous-thème 3. Participation au développement socioéconomique

Sous-thème 4. Développement des compétences et des capacités

Autres thèmes

THÈME 1. AMÉNAGEMENT DURABLE ET PRODUCTIVITÉ DES FORÊTS

SOUS-THÈME 1. APPROCHE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS QUÉBÉCOISES

Principaux commentaires

Plusieurs commentaires convergent vers une meilleure intégration des différentes dimensions de l'**aménagement du territoire** dans la gestion des forêts. Ainsi, pour plusieurs intervenants, la gestion du territoire forestier devrait mieux intégrer les aspects suivants :

- La gestion et la conservation de la faune et de ses habitats, notamment du caribou;
- L'encadrement de l'activité minière;
- La gestion du réseau routier;
- Les activités des Premières Nations;
- Le récréotourisme;
- L'acériculture;
- La chasse et la pêche.

L'importance d'assurer l'adaptation et la **résilience des forêts** aux changements climatiques est reconnue par la majorité des participants et, pour ce faire, la gestion des forêts devrait évoluer. Parmi les principaux commentaires reçus à ce sujet :

- L'aménagement forestier serait un outil à privilégier pour assurer la résilience des forêts, notamment aux changements climatiques, et réduire les risques associés aux perturbations naturelles, dont les feux et les espèces exotiques envahissantes;
- La réflexion sur l'adaptation et la résilience des forêts, dans un contexte de changements globaux, devrait se faire sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Or, ces dernières n'étaient pas présentées dans le cadre de la présente consultation;
- L'approche d'aménagement forestier devrait être révisée afin de faire face aux incertitudes liées aux marchés, aux besoins à long terme et aux répercussions des changements climatiques;
- Des solutions fondées sur la nature devraient être préconisées pour faire face aux enjeux climatiques et de biodiversité;
- Plusieurs recommandations d'instituts de recherche ont été émises au cours des dernières années quant à l'adaptation des forêts aux changements climatiques, mais peu d'actions concrètes auraient été réalisées.

Des intervenants ont fait valoir que l'aménagement durable des forêts devrait être considéré pour assurer la **pérennité des écosystèmes forestiers** avant celle de l'approvisionnement en bois. Sa mise en œuvre devrait par ailleurs intégrer des objectifs comme l'adaptation et la résilience des forêts ainsi que l'amélioration des habitats fauniques. Par conséquent, la gestion forestière devrait donner une priorité au maintien et à l'amélioration des différentes fonctions de la forêt, notamment, climatiques, fauniques et paysagères et, par la suite, permettre la production de bois lorsque les fonctions premières sont assurées. Les commentaires reçus à ce sujet font notamment ressortir les éléments suivants :

- Une sylviculture de restauration devrait être favorisée plutôt qu'une sylviculture de production de bois, pour éviter une dégradation des forêts;

- La forêt ne devrait pas être artificialisée ni calquée sur les besoins de l'industrie;
- Les coupes partielles devraient être encouragées, les coupes totales réduites et le taux de récolte, abaissé;
- L'aménagement forestier devrait être basé sur la science et les connaissances issues de la recherche;
- Les interventions sylvicoles devraient permettre d'assurer le maintien du potentiel acéricole à moyen et long terme.

Des participants à la consultation conviennent aussi de la nécessité, pour les gestionnaires des forêts, de se doter d'un **cadre de référence** ou d'une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Ce cadre de référence devrait définir les mesures efficaces pour rendre les forêts résilientes, notamment en ce qui a trait aux perturbations naturelles. Des réserves, des questionnements et des propositions sur les mesures à mettre en œuvre ont été exprimés :

- La gestion forestière devrait donner la priorité à la diversification des espèces d'arbres en mettant l'accent sur les espèces qui résistent le mieux aux incendies, à la sécheresse, aux inondations et aux infestations de ravageurs;
- La migration assistée, par plantation, serait une pratique risquée et coûteuse, car les plantations seraient souvent des écosystèmes simplifiés porteurs d'une faible diversité génétique;
- Les corridors écologiques seraient essentiels pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et pour préserver la biodiversité;
- L'augmentation de la rétention d'attributs fauniques, de structures internes et de vieux peuplements dans les secteurs aménagés, tant intensivement qu'extensivement, devrait être privilégiée.

Des intervenants ont mentionné aussi que le gouvernement du Québec devrait poursuivre ses efforts pour créer davantage d'**aires protégées** en milieu forestier. En matière de conservation, ces intervenants rapportent que le Québec utiliserait essentiellement les catégories d'aires protégées les plus strictes pour l'atteinte de ses cibles. À leur avis, la conservation ne devrait pas se limiter au principe de la « cloche de verre ». Par conséquent, l'ensemble des catégories d'aires protégées devrait être mis à contribution pour atteindre les objectifs de conservation en milieu forestier.

L'approche d'**aménagement écosystémique**, tel qu'elle est déployée depuis plus de 10 ans en forêt publique, fait également l'objet de nombreux commentaires, allant de l'abandon du concept à son maintien intégral. Néanmoins, la majorité des commentaires s'inscrivent plutôt dans une volonté de mettre à jour cette approche afin qu'elle puisse mieux répondre aux enjeux liés aux changements climatiques et rendre la forêt plus résiliente. Les principaux commentaires formulés par les participants se résument ainsi :

- Il faudrait continuer de miser sur les processus naturels de résilience des forêts, comme le prévoit l'aménagement écosystémique;
- Les fondements de l'aménagement écosystémique demeurerait pertinents et mériteraient d'être mis en œuvre dans une perspective nouvelle de renforcement de la résilience des forêts aux changements globaux;
- Depuis sa mise en place, l'aménagement écosystémique n'aurait été appliqué que partiellement, car la rentabilité des opérations forestières serait généralement priorisée au détriment des fonctions écosystémiques de l'aménagement;
- La référence à la forêt préindustrielle ne semblerait plus viable dans le contexte des changements climatiques;

- Les prémisses selon lesquelles s'est développé le régime forestier de 2010 ont évolué. Les risques liés aux événements extrêmes engendrés par les changements climatiques ont augmenté et l'aménagement forestier devrait être adapté à ces nouvelles réalités;
- Les modalités d'application de l'aménagement écosystémique auraient des effets marqués sur les possibilités forestières, notamment les modalités relatives au maintien de la structure d'âge et des vieilles forêts;
- Les cibles de vieilles forêts ne devraient pas être revues à la baisse, puisque celles-ci jouent un rôle crucial pour assurer la résilience des écosystèmes ainsi que dans la survie de plusieurs espèces fauniques, donc dans l'équilibre complet des écosystèmes forestiers.

La consultation a aussi soulevé un questionnement au sujet de la **gouvernance** des forêts du domaine de l'État. Certains commentaires remettent en question la gouvernance actuelle des forêts, notamment en ce qui concerne le rôle et les responsabilités du ministère responsable de la gestion des forêts publiques.

- Le Ministère devrait recentrer sa mission sur le développement des lois, des politiques, des stratégies, des règlements, des connaissances scientifiques et des suivis de la gestion des forêts.
- Le cadre législatif, réglementaire et normatif serait trop rigide, ne permettant pas d'adapter l'aménagement forestier aux particularités régionales, d'innover et ne laissant pas de latitude aux ingénieurs forestiers ni leur assurant d'imputabilité professionnelle.

Plusieurs **communautés autochtones** ont formulé des commentaires en lien avec l'approche d'aménagement durable. Elles mentionnent être en première ligne pour constater les effets des changements climatiques ainsi que ceux des incendies de forêt sur le territoire et sur leur mode de vie. Pour elles, l'adaptation ne concernerait pas que la production ligneuse : la résilience des forêts serait une condition essentielle au maintien de leurs activités traditionnelles. Elles considèrent qu'il importe de maintenir des écosystèmes résilients pour continuer de bénéficier à long terme des services qu'ils procurent.

- Les Premières Nations indiquent être unies dans leur désir de participer à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques. Elles mettent en œuvre des actions en ce sens et exigent des actions concrètes et rapides du Québec pour préserver la biodiversité et protéger leurs droits et leurs intérêts.
- L'aménagement forestier et les opérations forestières exerceraient une influence majeure sur la biodiversité et les écosystèmes forestiers et, par conséquent, sur les droits et les intérêts des Premières Nations. Ces opérations entraîneraient la fragmentation, la simplification et l'homogénéisation des peuplements et des paysages, la perte de forêts anciennes, la détérioration des cours d'eau et la dégradation de la qualité de l'eau ainsi que la perte d'habitats fauniques et de biodiversité.
- Les changements globaux qui menacent les forêts nécessiteraient plus de réserve dans l'estimation des possibilités forestières.

Principales pistes de solutions proposées

Les pistes de solution proposées par les participants visent à orienter l'aménagement durable des forêts vers des actions concrètes pour affronter les défis soulevés par les changements climatiques.

Plusieurs pistes de solution ont été présentées pour faire évoluer l'aménagement forestier vers l'**adaptation aux changements climatiques**. Elles s'inscrivent, pour la plupart, dans la recherche de la complémentarité entre les actions de mise en valeur et celles liées à la conservation des forêts.

- Mettre en place une approche qui continue de miser sur la forêt naturelle et son dynamisme pour s'adapter et favoriser ainsi la résilience des écosystèmes.
- Favoriser la diversification des forêts, quant aux essences et à la structure, notamment en introduisant des essences feuillues à proximité des municipalités qui permettraient de réduire les risques associés aux incendies de forêt.
- Réduire le taux de récolte afin de maintenir un plus grand nombre de forêts matures, aptes à se régénérer naturellement :
 - des réserves de précaution pourraient permettre de mieux gérer les risques à l'égard des perturbations futures et aux changements climatiques, de contribuer à la séquestration du carbone et au maintien de la biodiversité ainsi que d'appuyer des valeurs sociales associées à la forêt, dont celles de plusieurs communautés autochtones.
- Freiner le rajeunissement des forêts et faire varier la composition des peuplements forestiers en diversifiant les plantations, tout en respectant la composition naturelle de la forêt.
- Mettre rapidement en œuvre des mesures de protection contre les incendies afin de protéger les communautés humaines et les infrastructures clés :
 - l'utilisation du brûlage dirigé en prévention pourrait permettre de réduire les coûts associés à la lutte contre les feux, ainsi que les risques qui les accompagnent.
- Créer un observatoire national de la forêt du Québec, pouvant relever du Vérificateur général du Québec, pour mobiliser les connaissances scientifiques. Cette mesure pourrait permettre d'améliorer la confiance du public dans la gestion forestière.

D'autres acteurs croient que l'adaptation des forêts devrait viser à :

- poursuivre la normalisation de la forêt, c'est-à-dire la recherche d'une répartition mieux équilibrée des classes d'âge, par un prélèvement plus grand des forêts matures et surannées et ainsi réduire la vulnérabilité de la forêt par le rajeunissement du couvert tout en améliorant la productivité et le captage du carbone;
- aménager la forêt sur l'ensemble du territoire forestier, même sur les superficies désignées, dans une certaine mesure, pour la conservation, considérant que l'aménagement forestier est un outil pour assurer la résilience de la forêt;
- aménager dès maintenant les forêts situées au nord de la limite des forêts attribuables en vue d'augmenter la superficie de la forêt aménagée. Les conditions y seraient possiblement marginales certaines années, mais s'amélioreraient d'année en année.

Une majorité de participants propose d'orienter la **silviculture vers l'adaptation des forêts** aux changements climatiques. Le premier objectif poursuivi durant la réalisation des travaux sylvicoles serait alors le maintien et l'amélioration des mécanismes naturels de résilience des forêts.

- Favoriser la diversité fonctionnelle durant la réalisation des travaux sylvicoles.
- Déployer rapidement des projets de migration assistée à grande échelle. Par exemple, des essences feuillues, dont l'érable à sucre et l'érable rouge, devraient être plantées aux limites et au-delà de leurs aires de répartition actuelles.
- Laisser libre cours à la régénération feuillue pour réduire les efforts sylvicoles tout en contribuant à réduire la vulnérabilité des forêts aux futurs incendies.
- Maintenir de futurs semenciers (sur 10 % à 15 % de la superficie) durant la récolte dans des territoires plus à risque d'incendie.
- Maintenir des arbres semenciers dans les coupes de récupération après une perturbation naturelle.

- Favoriser les coupes partielles et réduire le nombre de coupes totales.
- Dans les érablières, effectuer du jardinage acérico-forestier, avec des interventions plus fréquentes et de plus faible intensité.

L'un des objectifs de l'aménagement durable des forêts vise à contribuer au développement et à la gestion d'un réseau d'aires protégées. À ce titre, en matière de **conservation**, des participants suggèrent :

- de comptabiliser tous les territoires exclus de l'aménagement forestier dans le bilan des aires protégées du Québec;
- d'élargir les catégories d'aires protégées pour atteindre les cibles de conservation, par exemple en utilisant des aires protégées à utilisation durable ou des aires protégées permettant l'acériculture;
- de déployer des corridors de connectivité entre les aires protégées.

La réflexion sur l'approche d'aménagement forestier durable a aussi généré des propositions sur les choix à faire ou les priorités à donner en matière de **financement de la gestion des forêts**. Considérant la grandeur de la forêt québécoise, les défis que soulève son adaptation aux changements climatiques et les ressources financières limitées dont la société dispose, les participants considèrent que des choix stratégiques devront être faits.

- Prioriser le financement de la sylviculture d'adaptation, dont la restauration des forêts dégradées par les échecs de régénération.
- Mettre en place des projets pilotes portant sur la migration assistée des essences à fort potentiel d'adaptation.
- Mobiliser des ressources humaines et financières afin d'accompagner les communautés forestières dans l'adaptation aux changements climatiques, avec la création d'une enveloppe budgétaire pour :
 - développer des pratiques sylvicoles innovantes;
 - renforcer la résilience des forêts.

Dans l'optique d'une révision du régime forestier, les **Premières Nations** soulignent qu'elles devraient faire partie de la solution, et ce, en vue de parvenir à un aménagement durable des forêts. Elles précisent que les peuples autochtones détiennent des connaissances et des pratiques uniques pour gérer durablement les terres et les ressources naturelles. Ces connaissances devraient être prises en compte dans la lutte contre les changements climatiques et pour faire face à la crise de la biodiversité. Elles soulignent également que les solutions retenues devront respecter leurs droits et viser le maintien de conditions favorables à l'épanouissement de leurs cultures. Des solutions se fondant davantage sur la nature offriraient, selon elles, un meilleur potentiel pour répondre à leurs besoins.

Tout comme certains autres intervenants, elles recommandent une réduction de la pression de la récolte forestière, de pair avec une meilleure application du principe de précaution dans la gestion des forêts. Les principales pistes d'amélioration qu'elles ont proposées sont les suivantes :

- Favoriser la capacité d'adaptation des écosystèmes forestiers devrait être le premier objectif de la gestion forestière;
- Prendre en compte les différents services écosystémiques;
- Assurer la conservation des forêts anciennes;
- Protéger et restaurer les habitats fauniques d'intérêt;
- Appliquer des mesures adéquates de protection des eaux;

- Favoriser la connectivité en limitant la fragmentation et l'expansion du réseau routier;
- Prendre en compte les effets cumulatifs de l'aménagement forestier;
- Mieux anticiper les répercussions des changements globaux, notamment des incendies;
- Exclure les zones visées par des projets d'aires protégées des travaux de récolte;
- Réviser le mandat du Forestier en chef pour mieux y intégrer les objectifs de conservation de la biodiversité et le maintien de la capacité d'adaptation des forêts et de ses différents services écosystémiques;
- Diversifier les types de coupe, les interventions sylvicoles et les essences replantées;
- Mettre un frein au rajeunissement des forêts;
- Expérimenter de nouveaux processus d'aménagement forestier, tout en effectuant un suivi de ces expérimentations;
- Dresser des profils de vulnérabilité des territoires aménagés en déterminant les carences en diversité fonctionnelle des forêts pour planifier la sylviculture d'adaptation.

Des pistes de solution propres aux milieux nordiques, situés au nord de la limite territoriale des forêts attribuables, ont aussi été mentionnées :

- Considérer une approche de précaution, prévoyant la participation des populations locales et autochtones, afin d'établir une vision cohérente des milieux nordiques situés au nord de la limite territoriale des forêts attribuables, étant donné que la dynamique des forêts dans ces milieux pourrait évoluer en fonction d'un climat changeant;
- Donner accès aux données d'inventaire forestier compilées dans le Nunavik, puisque les modifications du climat et des forêts exerceront une influence sur l'abondance, la répartition et la productivité d'espèces animales et végétales qui sont cruciales pour le mode de vie des populations inuites, naskapiés et criés du territoire.

SOUS-THÈME 2. PRODUCTIVITÉ DES FORÊTS

Principaux commentaires

La thématique de l'**intensification de la production forestière**, sur certaines portions de la forêt publique, a soulevé de nombreux commentaires. Certains sont très favorables à cette approche, alors que d'autres sont complètement défavorables. Entre ces deux positions, une majorité de commentaires sont favorables sous certaines conditions et d'autres expriment un certain scepticisme quant à l'efficacité de cette approche ainsi qu'au sujet de son acceptabilité sociale.

La localisation de **zones réservées** à l'intensification de la production forestière apparaît comme un défi de concertation entre les différents acteurs du milieu forestier. Certains demandent d'aménager ces zones près des communautés et des usines de transformation des bois, alors que d'autres demandent de les éloigner des régions habitées pour éviter des conflits d'usage.

Les commentaires favorables soulignent principalement que cette approche permettrait de :

- rassembler les investissements sylvicoles à des endroits stratégiques et de mieux protéger ces investissements;
- localiser la production de bois près des usines de transformation et ainsi réduire les coûts de transport et les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées, tout en ayant un effet positif sur les conditions des travailleurs;

- concentrer la production forestière sur certaines portions du territoire tout en stimulant la création de nouvelles aires protégées et ainsi contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière de conservation;
- favoriser la sylviculture à des endroits où l'on générerait davantage de valeur économique pour moins de volumes de bois à récolter;
- maintenir ou d'augmenter les possibilités forestières;
- faciliter l'harmonisation des usages, la planification des interventions et d'augmenter la prévisibilité;
- favoriser une meilleure récupération de la matière ligneuse sur le terrain et sa valorisation.

Les commentaires défavorables, ou qui expriment un scepticisme, se résument ainsi :

- Intensifier la production de bois entraînerait un déséquilibre des écosystèmes forestiers;
- Les forêts ne devraient pas être traitées avec une simple vision de production : il faut respecter la biodiversité à chaque endroit;
- Une monoculture d'arbres, avec des espèces sélectionnées ou modifiées, irait à l'encontre du respect de l'intégrité des forêts;
- L'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier ne permettrait pas d'approvisionner les usines avec le même volume de bois qu'actuellement;
- Il faudrait plutôt miser sur une meilleure adaptation des pratiques avec les usagers et la biodiversité;
- L'utilisation accrue de la sylviculture peut se faire sans zonage;
- Les efforts de sylviculture devraient être concentrés dans des zones touchées par des perturbations naturelles.

D'autres commentaires sont favorables si certaines conditions d'application sont respectées.

- Les forêts privées devraient être considérées en premier lieu, entre autres, en raison de leur productivité accrue et de leur localisation.
- Les stratégies d'intensification devraient être accompagnées d'une augmentation des investissements sylvicoles et de budgets récurrents.
- La production de biens à haute valeur économique devrait être visée, plutôt que la production du plus grand volume de bois.
- Les superficies d'aires protégées devraient réellement augmenter, donc atteindre la cible de 30 %, particulièrement pour le caribou forestier, parallèlement à l'intensification.
- L'intensification devrait se faire sans artificialiser les écosystèmes forestiers.
- Aucun recul sur les objectifs d'aménagement écosystémique ne devrait découler de la sylviculture intensive, comme la réduction du nombre de vieilles forêts ou la surreprésentation des jeunes peuplements forestiers.
- L'utilisation des pesticides et des phytocides devrait demeurer interdite.
- Cette approche devrait aussi être réalisée dans le cadre du déploiement d'une sylviculture d'adaptation aux changements climatiques.
- Les coûts devraient être assumés par l'industrie forestière.
- La sélection des sites devrait se faire en concertation avec les communautés locales et autochtones. Elle devrait découler d'une démarche participative régionale.

- Cette approche devrait intégrer des objectifs visant une économie circulaire.

Toutefois, certains intervenants proposent que l'intensification ne devrait pas se traduire par la création de nouvelles aires protégées. Cette intensification devrait plutôt se faire en surplus de l'aménagement des forêts naturelles du Québec et ainsi permettre d'augmenter la possibilité forestière ou de la maintenir.

Des intervenants ont mentionné que le gouvernement du Québec devrait considérer la forêt comme un puits de carbone et procéder à un aménagement forestier centré sur l'augmentation de la **capacité des forêts à capter le carbone de l'atmosphère** dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. L'augmentation de la capacité des forêts à capter du carbone passerait notamment par la désignation des zones d'intensification de la sylviculture et par la maximisation des superficies forestières productives, notamment en reboisant les landes forestières, les secteurs récoltés ou les sites ayant subi une perturbation naturelle.

- Une forêt plus productive stockerait plus de carbone pouvant ensuite être utilisé dans les produits du bois et favoriser la substitution à d'autres produits à plus forte empreinte carbone.
- Certains mentionnent également que le carbone forestier devrait être considéré comme un produit commercialisable permettant de créer de la richesse, notamment par l'intermédiaire du marché du carbone.
- Une majorité d'intervenants sont favorables à utiliser davantage le bois dans la construction en vue de contribuer au stockage du carbone et à la décarbonation de l'économie.

Certains commentaires formulés sur le rôle de la production forestière, en matière de **séquestration du carbone** et de **décarbonation de l'économie**, font toutefois état d'un certain scepticisme.

- Plusieurs se questionnent sur les bénéfices réels de la séquestration du carbone par les forêts aménagées pour lutter contre les changements climatiques, compte tenu des risques d'incendies de forêt qui libèrent beaucoup de carbone dans l'atmosphère.
- Certains se questionnent aussi sur la séquestration réelle du carbone dans les produits du bois et sur le calcul des émissions de GES provenant de ces produits.
- D'autres soulignent l'importance de réduire la récolte forestière, voire de l'éviter, afin de laisser le carbone séquestré le plus longtemps possible dans les écosystèmes ou de favoriser davantage la conservation des forêts.

Plusieurs **communautés autochtones** ont aussi formulé des commentaires relatifs à l'intensification de la production forestière. La majorité de ces commentaires exprime d'importantes réserves quant au respect de leurs droits, à la poursuite des activités traditionnelles de leurs membres ainsi qu'au maintien de la biodiversité. Quelques Premières Nations manifestent une certaine ouverture en ce qui a trait à l'intensification de la production forestière, mais avec des conditions strictes d'application.

La plupart des commentaires reçus expriment des réserves majeures et se résument ainsi :

- Depuis longtemps, plusieurs nations et communautés autochtones s'opposent à la désignation d'aires d'intensification de la production ligneuse ou de tout autre projet similaire;
- Les zones consacrées prioritairement à la production de bois correspondraient pour des communautés autochtones à une autre dépossession du territoire et auraient des effets préjudiciables pour la pratique des activités traditionnelles, la biodiversité et la naturalité des territoires ancestraux;
- L'artificialisation des peuplements ne serait pas acceptable.

Les commentaires plus favorables à l'intensification de la production forestière, sous certaines conditions, se résument ainsi :

- Le déploiement de la sylviculture intensive pourrait, si elle respecte certains critères précis, être un compromis acceptable afin de mitiger les baisses prévisibles des possibilités forestières découlant de la désignation d'aires protégées et des mesures mises en place pour protéger le caribou forestier;
- Il serait impératif que les zones de sylviculture intensive ne soient pas soustraites des objectifs d'aménagement écosystémique;
- L'intensification de la production forestière, sur certaines portions du territoire forestier, pourrait être perçue favorablement, à la condition qu'elle permette d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire;
- Il ne devrait pas y avoir de zones d'intensification de la production ligneuse dans des secteurs familiaux ou des territoires d'intérêt connus et répertoriés par les communautés;
- L'aménagement des forêts devrait être guidé par des preuves concrètes et vérifiables de l'état de la régénération et de la productivité des forêts. Les possibilités forestières et l'attribution de bois ne devraient pas être fondées sur l'anticipation des résultats, mais sur les résultats réels;
- Toute décision du gouvernement en matière d'aménagement intensif devrait s'appuyer sur des études, des connaissances scientifiques et les connaissances ainsi que les expertises des communautés autochtones.

Par ailleurs, des communautés ont indiqué qu'elles auraient souhaité que les études et les connaissances soutenant l'aménagement intensif en général soient présentées dans le cadre de la démarche de consultation.

Sur la contribution de la production forestière à la décarbonation de l'économie du Québec, les commentaires suivants ont été exprimé :

- Une gestion optimale du carbone forestier entraînerait des changements dans les stratégies d'aménagement;
- Les forêts anciennes représentent d'importants stocks de carbone à conserver. La protection de ces forêts devrait faire partie des solutions pour contrer les changements globaux;
- Une stratégie forestière nationale de lutte contre les changements globaux, réalisée en concertation avec les scientifiques et les Premières Nations, est souhaitée.

Principales pistes de solutions proposées

L'adaptation des pratiques forestières aux changements climatiques, la remise en production des forêts dégradées par les incendies de forêt, la concertation des intervenants, des nations autochtones et de la population, ainsi que des choix budgétaires cohérents avec les objectifs qui visent la pérennité des forêts, sont parmi les enjeux qui ont influencé les solutions avancées par les participants en matière d'**intensification de la production forestière et zonage**.

- Favoriser une sylviculture intensive de restauration plutôt qu'une sylviculture intensive d'exploitation de la matière ligneuse. Par exemple, il est proposé de cibler les forêts dégradées, celles en état de dépérissement et celles qui ont subi des accidents de régénération pour intensifier la production forestière.
- Assurer le financement des travaux sylvicoles pour au moins 10 ans.
- Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes consacrés à l'adaptation des pratiques forestières aux changements climatiques :
 - ces projets pourraient inclure un zonage pour différencier les approches d'aménagement, en fonction des priorités locales;

- Créer des aires de production acéricole et de protection du potentiel acéricole;
- Dans les objectifs de production de bois, viser davantage la valeur que les volumes.

Le **financement des aires d'intensification** de la production forestière a fait l'objet de plusieurs propositions qui se résument ainsi :

- Solliciter l'investissement privé pour financer l'intensification;
- Mettre en place un fonds d'investissement sylvicole afin d'assurer des investissements en fonction des besoins de la forêt;
- Augmenter les ressources financières en travaux sylvicoles pour compenser les pertes de volumes dues aux incendies forestiers et s'assurer de remettre en production les terrains brûlés;
- Se doter d'un fonds pour intervenir lorsque survient une perturbation naturelle;
- Mettre en place des mesures incitatives pour maximiser l'utilisation de la matière ligneuse actuellement laissée en forêt.

Enfin, plusieurs pistes de solution s'attardent au processus de **sélection des aires d'intensification**.

- Mettre en place un processus collaboratif dès le début de la démarche de zonage, en incluant des représentants des Premières Nations et des municipalités :
 - la priorisation des zones d'intensification devrait se faire en concertation avec les acteurs locaux et régionaux qui exercent des responsabilités en aménagement du territoire;
 - les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) pourraient être mises à contribution pour ces exercices.
- Prévoir des zonages évolutifs en fonction du contexte changeant.
- Arrimer le processus de désignation des sites d'intensification de la production forestière avec celui de l'atteinte de la cible de 30 % d'aires protégées d'ici à 2030.
- Prioriser l'intensification sur les sols les plus productifs et dans un rayon de 100 km des usines.
- Prioriser la forêt privée.
- Cibler en priorité les zones où des investissements sylvicoles sont déjà effectués.
- Réaliser des analyses économiques lors de l'établissement du zonage pour cibler les activités qui génèrent le plus de valeur économique.
- Réaliser une évaluation environnementale stratégique, chapeauté par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE), pour développer un meilleur consensus social sur le zonage forestier.
- S'assurer d'effectuer les suivis des sites dans le temps, y compris des indicateurs de performance.

De nombreuses pistes de solution ont été proposées pour inscrire la gestion des forêts et la transformation du bois dans une logique de **séquestration du carbone** et de contribution à la **décarbonation de l'économie** du Québec. Deux grandes approches se dégagent pour ce qui est de la séquestration du carbone en forêt.

La première approche vise à conserver les stocks de carbone forestier le plus longtemps possible dans les écosystèmes afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les participants suggèrent alors de :

- préserver les forêts matures, allonger les rotations et réduire les coupes totales;
- développer une stratégie de gestion du carbone qui inclut la conservation de forêts matures;

- protéger les tourbières et conserver de vieilles forêts;
- favoriser la production de bois de gros diamètres pour maximiser le stockage du carbone à long terme;
- planter des essences longévives qui ne seront pas récoltées dans 50-60 ans;
- privilégier la récolte de bois dans des secteurs où les forêts sont désignées comme moins efficaces quant au stockage et au captage du carbone.

À l'inverse, une autre approche propose d'accroître la récolte afin de rajeunir davantage les forêts et, par la suite, stimuler leur croissance et la séquestration du carbone. Cette approche permettrait aussi d'obtenir davantage de produits forestiers qui auraient le potentiel de jouer un rôle dans la décarbonation de l'économie.

- Raccourcir les périodes de rotation et augmenter le rendement en bois pour chaque hectare traité grâce à une sylviculture plus dynamique.
- Investir dans la bioéconomie.

D'autres pistes de solution pourraient être compatibles avec les deux approches précédentes :

- Limiter la perte de superficies productives en optimisant le réseau routier;
- Reboiser les friches agricoles et les terrains vacants;
- Remettre en production des terrains improductifs, notamment les landes forestières et les peuplements touchés par des perturbations naturelles;
- Faire des choix sylvicoles qui permettent de générer des bois aptes à la production de matériaux de construction;
- Mettre en œuvre des stratégies d'aménagement forestier qui visent la carboneutralité en 2050 et la carbonégativité par la suite, y compris l'élaboration d'un bilan carbone complet pour le secteur forestier avec la désignation de cibles de réduction des émissions de GES et de séquestration du carbone;
- Concentrer les activités forestières dans des circuits courts pour limiter le transport et les émissions de GES;
- Optimiser l'utilisation de tous les résidus forestiers;
- Se doter d'un protocole de crédits carbone en forêt publique pour récompenser les bonnes pratiques et alléger le protocole en forêt privée.

SOUS-THÈME 3. ACCÈS AU TERRITOIRE FORESTIER PUBLIC

Le réseau de chemins multiusages des forêts du domaine de l'État s'étend sur plus de 470 000 km. Il bénéficie à de multiples utilisateurs.

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et le Règlement sur l'aménagement durable des forêts régissent et encadrent les activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État, y compris les activités liées à la voirie forestière.

Principaux commentaires

Sur ce thème, les participants étaient d'abord invités à commenter les changements qui devraient être apportés à la gestion du réseau de chemins multiusages.

Divers commentaires ont été formulés à l'égard de la **gestion, de la planification et de l'entretien du réseau de chemins** :

- Il n'y aurait actuellement pas de vision à long terme du réseau routier à développer et à maintenir;
- Une planification forestière offrant une meilleure prévisibilité permettrait d'optimiser le développement du réseau et de réduire les coûts de construction de chemins :
 - l'horizon de cinq ans, prévu dans les plans d'aménagement forestier intégré tactique, serait trop court,
 - une meilleure intégration serait nécessaire entre la planification des travaux de récolte et les travaux sylvicoles.
- Le fait d'avoir confié l'aménagement des forêts publiques et leur gestion au Ministère causerait un désengagement entre les entreprises et le territoire qu'elles exploitent et aurait pour effet de décourager les investissements pour les chemins;
- L'approche d'aménagement en vigueur entraînerait une dispersion des chantiers de récolte sur le territoire, ce qui engendrerait une multiplication des chemins, augmentant ainsi les effets environnementaux, sociaux et économiques néfastes;
- Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) serait trop rigide et occasionnerait des coûts importants;
- L'entretien du réseau de chemins multiusages serait insuffisant :
 - plus précisément, des intervenants déplorent que le RADF encadre seulement les travaux de construction et de réfection des chemins, mais pas leur suivi ni leur entretien,
 - la sécurité des utilisateurs est également une préoccupation des intervenants;
- Le développement du réseau de chemins multiusages créerait des accès aux territoires fauniques structurés qui ne sont pas souhaités par les gestionnaires et dont personne n'assumerait l'entretien;
- L'augmentation du nombre de chemins en forêt aurait des répercussions négatives sur les possibilités forestières à long terme en créant des superficies où les arbres ne pourront pas repousser.

Le réseau de chemins multiusages suscite des préoccupations à l'égard de la **protection de l'environnement et de la biodiversité**.

Des intervenants mentionnent que les chemins forestiers engendrent notamment la fragmentation des écosystèmes et la perte de connectivité écologique, la compaction des sols et l'accroissement des déplacements des prédateurs, fragilisant ainsi des espèces en péril, dont le caribou forestier. Les chemins seraient, de plus, un vecteur important pour l'établissement d'espèces exotiques envahissantes. Les chemins, laissés sans entretien, contribueraient à la dégradation des cours d'eau.

Un certain nombre d'intervenants soulignent également que les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes représentent de nouveaux enjeux pour le maintien du réseau de chemins.

Sur le **déploiement du réseau de chemins multiusages**, des intervenants ont mentionné que :

- Le développement des chemins devrait être limité le plus possible et qu'il vaudrait mieux de maintenir en état ou de restaurer les chemins actuels que d'en construire de nouveaux;
- L'accès au territoire serait primordial, en particulier pour les collectivités forestières. Pour celles-ci, les chemins seraient des atouts pour soutenir le développement du territoire;

- Des enjeux de sécurité sont par ailleurs soulevés, notamment en raison de la circulation lourde de transport de bois;
- Il faudrait éviter de construire de nouveaux chemins en périphérie d'une zone à l'étude pour une aire protégée;
- Une cartographie à jour du réseau devrait être consultable.

Un grand nombre d'intervenants considèrent qu'il n'est pas requis d'apporter de grands changements à la responsabilité du **financement et de l'entretien** du réseau de chemins multiusages. Ils suggèrent essentiellement de maintenir le principe de l'utilisateur-payeur.

Toutefois, d'autres intervenants considèrent que le **principe d'utilisateur-payeur** ne serait pas réellement appliqué.

- Les utilisateurs ne participeraient pas tous au financement de l'entretien du réseau de chemins multiusages.
- Les gestionnaires de territoires (zecs, pourvoies ou MRC) recevraient plusieurs demandes des utilisateurs pour entretenir les chemins multiusages, alors qu'ils n'en auraient pas la responsabilité ni les moyens financiers de le faire.

Certains intervenants mentionnent que le principe d'utilisateur-payeur fonctionnerait pour les travaux de construction, mais ne serait pas efficace pour le maintien ni l'entretien des chemins. L'absence de coordination ne permettrait pas d'optimiser les efforts ni les investissements.

Si certains reconnaissent que l'ouverture de chemins multiusages a permis un meilleur accès au territoire, il est également rappelé que ces chemins répondent, initialement, aux besoins de l'industrie. À ce titre, l'industrie devrait exercer plus de responsabilités.

Des intervenants ont également émis des commentaires plus ciblés sur ce sujet :

- Le financement par l'État des chemins forestiers en forêt publique serait un élément de concurrence inégal avec les propriétaires de la forêt privée, où les frais d'entretien sont assumés en grande majorité par ces derniers;
- Les programmes pour financer l'entretien des chemins seraient complexes et mal adaptés pour certains utilisateurs, notamment les acériculteurs et les villégiateurs.

Il apparaît que le **démantèlement** des chemins multiusages ne fait pas consensus chez les participants. Des participants mentionnent notamment :

- qu'une meilleure planification en amont éviterait de construire trop de chemins et de devoir en fermer;
- que la décision de fermer un chemin devrait être prise dès la planification;
- que les besoins de tous les utilisateurs devraient être pris en compte avant de fermer un chemin;
- que la décision de démanteler ou de maintenir des chemins devrait refléter un compromis réfléchi entre les besoins humains et écologiques.

Des intervenants mentionnent que la fermeture des chemins multiusages pourrait être favorisée dans un contexte de restauration de certains habitats fauniques. Elle permettrait :

- De recréer des milieux naturels;
- De réduire la fragmentation des écosystèmes forestiers, ce qui pourrait être bénéfique pour des espèces qui sont sensibles aux effets de bordure qu'entraînent les chemins;
- De protéger certaines espèces de la prédation qui est facilitée par l'accessibilité aux chemins multiusages;

- D'éviter la dégradation des chemins par les intempéries et réduire ainsi leurs répercussions sur l'environnement. Ces chemins dégradés représenteraient, par ailleurs, des risques pour la sécurité des usagers.

La remise en production des chemins permettrait également d'accroître la production ligneuse.

Des chemins pourraient également être fermés pour faciliter l'harmonisation des usages.

- Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire seraient considérées comme de bons lieux pour discuter de telles décisions.

La fermeture des chemins inutilisés permettrait par ailleurs de réduire les coûts d'entretien du réseau de chemins qui, selon certains participants, ne seraient pas soutenables à long terme.

Néanmoins, un bon nombre d'intervenants considèrent que les chemins construits ne devraient pas être refermés, et ce, dans aucun contexte.

- Les chemins seraient essentiels pour intervenir durant les incendies de forêt.
- Les opérations de démantèlement seraient trop coûteuses.
- La réalisation des travaux sylvicoles et leur suivi seraient compromis par la fermeture des chemins.
- L'aménagement forestier suppose un retour de la récolte dans le temps, donc il y aurait toujours des besoins d'accès à la ressource.

La construction de chemins est une préoccupation importante pour de nombreuses **communautés autochtones**. Elles ont notamment relevé les éléments suivants :

- Les effets cumulatifs des chemins en forêt publique (fragmentation du territoire, conséquences négatives sur la biodiversité, dont le caribou, répercussions sur le réseau hydrologique et utilisation accrue du territoire public) porteraient atteinte aux droits et aux intérêts des Premières Nations;
- Si le Québec se dote de plans de gestion du réseau routier, ces derniers devraient tenir compte des effets des changements climatiques et de la faune;
- La croissance du réseau de chemins forestiers au cours des dernières années aurait contribué à la fragmentation des paysages forestiers;
- De nombreuses infrastructures seraient laissées en mauvais état en raison d'un entretien insuffisant. Les coûts élevés d'entretien des infrastructures secondaires inciteraient souvent les entreprises à construire de nouvelles routes au lieu de réutiliser le réseau routier actuel;
- La fermeture de chemins, combinée à une meilleure planification et gestion du territoire (octroi des droits d'occupation, gestion des occupations sans droits, meilleurs suivis fauniques), serait un moyen de mieux protéger les droits des Premières Nations en lien avec la pratique de leurs activités;
- Les travaux de fermeture de chemins peuvent constituer une occasion de développement économique pour les communautés;
- Les procédures de fermeture des routes seraient longues et complexes, ce qui empêcherait de gérer efficacement et rapidement le réseau actuel.

Principales pistes de solutions proposées

Sur les changements qui devraient être apportés à la **gestion du réseau de chemins multiusages**, les participants ont proposé les pistes de solutions suivantes :

- Doter le Québec d'un véritable cadre de gestion des chemins multiusages qui :
 - inclurait la concertation du MRNF, du milieu municipal, de l'industrie forestière de même que des utilisateurs du réseau de chemins multiusages,
 - porterait sur les enjeux de gestion des chemins, y compris la construction, la fermeture, l'entretien et le financement du réseau de chemins multiusages,
 - évaluerait les conséquences écologiques afin de déterminer les actions à prendre,
 - prévoirait des mesures d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des accès stratégiques pour la lutte contre les incendies de forêt.
- Doter chaque région d'un plan directeur des chemins multiusages de son territoire qui permettrait d'établir les axes primaires, secondaires et tertiaires;
- Développer une vision de l'ossature principale du réseau routier sur un horizon minimum de 10 ans;
- Désigner, dans chaque région, un maître d'œuvre, ou un aménagiste, de la gestion du réseau de chemins multiusages :
 - le maître d'œuvre devrait être indépendant, autonome et imputable pour les territoires désignés,
 - il devrait pouvoir développer une planification complète et cohérente pour les besoins de l'ensemble des utilisateurs.
- Intégrer le développement des chemins multiusages dans une planification plus stratégique, en concertation avec les autres utilisateurs :
 - adopter un modèle de gouvernance plus participatif pour développer une vision concertée à l'échelle du territoire,
 - particulièrement pour les territoires fauniques structurés : planifier l'aménagement forestier et la gestion des accès simultanément.
- Mettre en place des zonages avec une utilisation particulière et pour lesquels la gestion du réseau de chemins multiusages serait adaptée;
- Modifier le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* (RADF) pour permettre une gestion par objectif, plus flexible, et des infrastructures moins coûteuses, tout en assurant l'accès au territoire et la protection des milieux hydriques. Par exemple, le RADF pourrait permettre :
 - les passages à gué sur les chemins à faible utilisation,
 - l'installation de ponceaux amovibles,
 - d'autres classes de chemin adaptées à l'utilisation prévue.
- Inclure dans le RADF des dispositions normatives pour couvrir toute la durée de vie utile des chemins et prévoir leur entretien;
- Mettre en place des programmes pour l'entretien régulier des chemins qui comprendrait :
 - la surveillance des conditions des chemins, la réparation des zones endommagées et de la surface des chemins et la mise en place d'une signalisation adéquate pour prévenir des dangers de certaines activités intenses comme le transport de bois,
 - la réhabilitation des traverses de cours d'eau,
 - l'adaptation aux changements climatiques du réseau de chemins,
 - le déploiement des interventions en cas d'incendies de forêt.
- Développer des systèmes d'information sur l'état et l'utilisation des chemins multiusages;

- Instaurer un système permettant à tous les utilisateurs de rapporter les besoins en travaux aux équipes régionales du Ministère.

D'autres propositions sont également mentionnées :

- Revoir l'approche d'aménagement forestier afin de limiter la construction de chemins;
- Gérer le territoire par bassin versant afin de mieux prendre en compte les répercussions des chemins sur le réseau hydrographique;
- Privilégier la construction de chemins d'hiver;
- Sensibiliser les utilisateurs à la sécurité et à la prudence sur les chemins forestiers;
- Financer des projets de recherche visant à trouver de nouvelles façons de réduire les répercussions des chemins forestiers;
- Encadrer davantage la circulation sur les chemins multiusages afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, notamment des adeptes de véhicules hors route.

Concernant le **financement et la responsabilité de l'entretien** du réseau de chemins multiusages en forêt publique, différentes pistes de solutions ont été proposées :

- Confier au gouvernement la responsabilité du financement et de l'entretien du réseau de chemins, puisqu'il s'agit d'un bien collectif et d'un actif pour l'État. Le gouvernement devrait veiller à l'application du principe d'utilisateur-payeur pour l'entretien des chemins;
- Confier à Rexforêt la gestion et l'entretien des chemins;
- Confier à l'industrie forestière l'entretien des chemins multiusages :
 - augmenter la proportion du financement de l'entretien assumée par l'industrie forestière.
- Augmenter les redevances sur l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour financer le réseau de chemins :
 - créer un fonds de réserve provenant de ces redevances auquel tous les secteurs d'activité devraient contribuer.

Différents modèles de **partage de responsabilités et de financement** sont envisagés par les participants :

- Confier au MRNF la responsabilité des chemins primaires et stratégiques, laisser la gestion des chemins secondaires à des organismes régionaux ou locaux et, finalement, la responsabilité des chemins tertiaires, pour l'accès à la ressource, aux entreprises privées;
- Partager les coûts entre utilisateurs proportionnellement à leur usage respectif;
- Renforcer le principe d'utilisateur-payeur par des cotisations au moyen de taxes directement prélevées sur les droits et les permis des utilisateurs;
- Imposer des frais d'accès pour circuler sur les territoires forestiers du domaine de l'État.

Comme mentionné précédemment, pour plusieurs intervenants, une gestion appliquée à l'**échelle locale ou régionale** serait préférable.

- Confier à un organisme affecté à la gestion des ressources et du territoire la mise en place des stratégies régionales de développement et de maintien du réseau. Cet organisme assurerait toute la gestion du réseau, y compris le partage des frais entre les différents utilisateurs.
- Confier la responsabilité des chemins sur leur territoire aux gestionnaires de territoires, tels que les MRC ou les territoires fauniques structurés.

- Obliger les associations d'utilisateurs, telles celles de villégiateurs, à exercer plus de responsabilités.
- Bonifier les budgets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Des modalités différentes sont proposées en fonction des types d'aménagements ou des types de chemins forestiers ont été proposés à l'égard du **démantèlement** des chemins :

- Maintenir en état uniquement les chemins primaires qui donnent accès à des communautés ou à des installations et assurer un entretien récurrent et adéquat de ceux-ci;
- Maintenir et entretenir les chemins dans les zones de production intensive;
- Démanteler, retirer les traverses de cours d'eau et procéder à la remise en production des chemins inclus dans les secteurs d'aménagement forestier extensif, après avoir remis en production les secteurs récoltés;
- Démanteler et remettre en production les chemins tertiaires (chemins de chantiers de récolte d'été ou d'hiver);
- Éviter la fermeture de chemins des secteurs de récolte en coupe partielle;
- Prévoir plus adéquatement la catégorie de chemins à construire lorsque des travaux sylvicoles non commerciaux sont prévus les années suivantes.

D'autres propositions sont aussi mentionnées :

- Fermer systématiquement les chemins qui ne sont pas utilisés;
- Lorsque l'aménagement forestier est terminé, transférer la responsabilité de maintenir le chemin aux nouveaux usagers. Si ce n'est pas possible, le chemin devrait être démantelé;
- Prévoir le démantèlement des chemins dans les situations suivantes :
 - il y a des risques importants pour la biodiversité, notamment dans le contexte de la protection des caribous forestiers et montagnards,
 - le territoire se situe dans une zone projetée d'aire protégée,
 - il y a un risque de détériorer un cours d'eau.
- Mettre en place un système de compensation pour la gestion des chemins. Par exemple, pour chaque chemin construit, en fermer l'équivalent ailleurs, dans la même unité d'aménagement;
- Appuyer les décisions concernant le démantèlement des chemins sur des grilles d'analyse comprenant divers critères, notamment l'utilité à long terme de ces voies pour les différents utilisateurs.

Certaines **Premières Nations** ont fait part de propositions quant à la gestion du réseau de chemins multiusages :

- Élaborer un plan de gestion des voies d'accès dans le cadre des stratégies relatives aux changements climatiques, mais également en respect de la stratégie de production de bois afin de réduire la fragmentation et d'accroître la résilience des forêts;
- Inclure des processus visant à limiter l'expansion des chemins et à planifier des calendriers applicables aux fermetures et à l'entretien. La fermeture de chemins après les travaux devrait toujours faire partie des outils d'harmonisation;
- Développer un plan de gestion des voies d'accès sur la base d'une analyse des priorités visant à distinguer les routes à usage unique, dont il faut promouvoir la fermeture, et des infrastructures de sécurité essentielles, dont il faut promouvoir l'entretien;

- Financer les opérations d'entretien des routes selon le principe du paiement à l'usage. Les principaux accès devraient être sous la responsabilité du gouvernement, tandis que les accès secondaires, construits pour la récolte, relèveraient de la responsabilité de l'industrie;
- Accorder du financement public pour des chemins multiusages uniquement lorsque le demandeur est en mesure de démontrer un usage multiple de l'infrastructure;
- Revoir et améliorer la planification des chemins, y compris les travaux non commerciaux, dès la planification de la récolte et limiter, autant que possible, la construction de nouveaux chemins permanents;
- Favoriser l'utilisation des traverses de cours d'eau temporaires.

THÈME 2. APPROVISIONNEMENT EN BOIS

SOUS-THÈME 1. PLANIFICATION FORESTIÈRE

Principaux commentaires

Des intervenants mentionnent que le **processus de planification forestière**, sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF), serait lourd, complexe et réalisé en vase clos. Le cadre régissant ce processus serait rigide et laisserait peu de place à la latitude professionnelle. Par ailleurs, les nombreux intervenants impliqués dans le processus feraient :

- que la séquence des travaux commerciaux et non commerciaux ne serait pas optimale;
- que le sentiment d'appartenance au territoire serait moindre;
- que la connaissance du terrain serait moindre;
- qu'il y aurait un manque d'imputabilité des intervenants.

Il y aurait une **déconnexion entre la planification et les opérations forestières** sur le terrain, ce qui nuirait notamment à l'efficacité et à la rentabilité des opérations tant sur le plan de la récolte que des travaux sylvicoles non commerciaux. Le Ministère ne serait pas assez redevable des résultats, notamment à l'égard des délais pour fournir la planification aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA). De plus, les secteurs planifiés par le Ministère ne fourniraient pas la totalité des volumes inscrits dans les garanties d'approvisionnement.

L'ensemble des intervenants mentionne avoir besoin de plus de **prévisibilité** dans la planification forestière. Ce manque de prévisibilité occasionnerait :

- Une augmentation des frais d'exploitation;
- Des difficultés quant à la production de plants forestiers, aux travaux sylvicoles non commerciaux et au recrutement de la main-d'œuvre;
- Une inefficacité dans le développement du réseau de chemins multiusages;
- Un frein aux investissements pour l'innovation et la diversification des produits;
- Un manque d'optimisation des ressources.

Les **autres détenteurs de droits** octroyés sur le territoire souhaiteraient être consultés en amont du processus de planification forestière. Par exemple, les gestionnaires de territoires fauniques structurés, qui investissent sur le territoire pour offrir des services, souhaitent être davantage impliqués dans le processus pour assurer l'avenir de leur entreprise.

Les **plans d'aménagement forestier** seraient difficiles à comprendre pour les intervenants et les utilisateurs de la forêt, car leur contenu serait technique et leur format serait peu convivial. Le plan d'aménagement forestier tactique, duquel découlent les autres plans, serait abstrait et devrait être mieux vulgarisé.

Des intervenants mentionnent que les **programmations annuelles des activités de récolte** (PRAN) seraient autorisées trop tardivement. Par ailleurs, certains écarts entre la PRAN et la réalité sur le terrain occasionneraient des frais d'exploitation supplémentaires et obligerait à adapter la planification pour honorer les droits forestiers octroyés.

Un **suivi des superficies récoltées** plus rigoureux devrait être fait afin d'assurer la conformité aux prescriptions. Des préoccupations sont émises concernant la disponibilité des budgets et de la main-d'œuvre pour effectuer les travaux de reboisement et de suivi nécessaires pour atteindre les rendements escomptés. D'autres préoccupations émises concernent le manque de suivi pour assurer la conformité des travaux et le respect des normes en vigueur.

Des intervenants mentionnent que la planification forestière devrait viser à **maximiser la valeur** des produits générés sur un territoire plutôt que la quantité de bois. La valeur du carbone et des écosystèmes forestiers devrait être prise en compte ainsi que toutes les autres utilisations de la forêt, dont le tourisme, l'acériculture, la chasse, la pêche, le piégeage, les droits autochtones, etc.

Principales pistes de solutions proposées

De nombreux intervenants s'entendent sur le besoin de développer une **vision régionale commune** de la gestion du territoire public et partagée par tous les partenaires.

Des intervenants ont mentionné que le **rôle de l'État** devrait être recentré sur le développement des grandes orientations, le suivi et la gestion des activités ainsi que sur la reddition de comptes. Si l'État demeure impliqué dans la planification forestière, son rôle devrait se limiter à la planification stratégique, alors que les planifications tactique et opérationnelle devraient être confiées à une tierce partie ayant des assises régionales.

Plusieurs intervenants suggèrent de revoir les **instances responsables de la planification forestière**, notamment pour permettre une plus grande prise en charge de la gestion forestière par des acteurs régionaux. Une nouvelle structure de gouvernance décentralisée, imputable et représentative des utilisateurs du territoire, devrait être mise en place. Il est recommandé d'éviter l'application d'une seule approche intégrale. Voici quelques exemples proposés de la forme que cela pourrait prendre :

- Nommer un aménagiste ou une commission forestière régionale responsable d'intégrer la planification de l'ensemble des ressources, des usages et des valeurs du territoire et qui aurait pour mandat de proposer et de faire adopter un plan d'aménagement pour le territoire;
- Créer des sociétés d'aménagement par territoires, indépendantes du gouvernement, imputables et redevables, qui auraient comme responsabilités de concilier les différents usages du territoire, d'établir la planification de l'aménagement, de superviser et de suivre les travaux sylvicoles et de rendre des comptes;
- Rétablir une instance régionale, à l'image des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);
- Décentraliser et régionaliser le processus en maintenant le rôle du MRNF dans la planification forestière;
- Confier aux communautés autochtones la gestion de leurs territoires traditionnels.

Par ailleurs, une plus grande **implication des différents utilisateurs en amont** dans la planification forestière est souhaitée, principalement en matière de planification opérationnelle. À cet effet, voici des suggestions recensées afin de mieux prendre en compte les préoccupations des utilisateurs dans la planification forestière :

- Reconnaître les droits et les intérêts des communautés autochtones et placer les nations autochtones au cœur de la planification forestière pour établir avec celles-ci les projets et les modes de gouvernance compatibles avec leurs aspirations;
- Assurer la collaboration des entreprises de travaux sylvicoles non commerciaux à l'élaboration des plans d'aménagement forestiers opérationnels pour augmenter leur prévisibilité et l'efficacité de leurs opérations;
- Bonifier les mesures de protection autour des infrastructures récréatives et de villégiature par la mise en place de normes ou de mesures d'harmonisation génériques et standardisées afin de mieux les prendre en compte dans la planification;

- Impliquer la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans la planification forestière, notamment à proximité des communautés, pour prendre en compte les risques d'incendie;
- Impliquer des professionnels du domaine acéricole dans la planification forestière afin de bénéficier de leur expertise relativement au maintien du potentiel acéricole des érablières;
- Désigner par consensus, en amont de la planification forestière, des territoires à protéger.

Une majorité d'intervenants souhaiterait que l'horizon de temps de la planification forestière soit accru pour permettre une meilleure **prévisibilité**. Cette planification à plus long terme serait nécessaire notamment pour améliorer la compétitivité des entreprises forestières et leur capacité à investir, accroître l'efficacité du développement du réseau de chemins multiusages, faciliter le recrutement et le maintien de la main-d'œuvre et améliorer la conciliation des usages avec les autres utilisateurs.

- Revenir à une planification forestière comportant trois niveaux distincts : long terme (stratégique et calcul des possibilités forestières), moyen terme (tactique) et court terme (opérationnel).
- Planifier les interventions forestières sur un horizon de 10 à 15 ans en maintenant en tout temps une planification quinquennale de secteurs ayant fait l'objet d'une harmonisation des usages.
- Assurer une planification à long terme pour mieux évaluer les effets de l'aménagement forestier sur la biodiversité et réduire les risques de perturbation des habitats fauniques.
- Fournir la planification aux entrepreneurs en travaux sylvicoles à l'automne de l'année précédente pour faciliter la planification des travaux pour la saison.

Des intervenants suggèrent que le **processus de planification forestière** soit révisé.

- Simplifier le processus, notamment en réduisant le nombre d'étapes et d'intervenants impliqués.
- Accroître la rétroaction de ceux qui exécutent les travaux envers ceux qui les planifient pour améliorer la planification.
- Revoir, au sein du MRNF, la délégation de la prise de certaines décisions en vue de réduire les délais, notamment quant aux changements de destination des bois ou à l'application du programme d'aide aux chemins multiusages.

Certains intervenants mentionnent que le contenu des **plans d'aménagement forestiers** devrait être revu. Voici les suggestions recensées :

- Prévoir dans le plan d'aménagement l'ensemble des interventions sylvicoles qui suivront la récolte, notamment la préparation de terrain, le reboisement et les éclaircies;
- Mieux adapter la planification des chantiers de récolte à la réalité du terrain;
- Intégrer, aux différentes étapes de la planification, des analyses et des objectifs en ce qui concerne la valeur pour les différentes ressources du milieu;
- Prendre en compte les contraintes et les coûts de production, ainsi que les besoins de l'industrie régionale et des régions voisines, afin de déterminer des objectifs de valeur à court, moyen et long terme;
- Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégré tactiques un suivi des objectifs et des résultats afin d'assurer la réalisation des stratégies régionales de production de bois;
- Adapter les plans d'aménagement dans les érablières pour assurer le maintien du potentiel acéricole, en prévoyant des interventions plus fréquentes et de plus faible intensité;
- Permettre davantage l'innovation dans les plans d'aménagement forestiers et les travaux sylvicoles (p. ex., éclaircies précommerciales dans les peuplements de feuillus intolérants avec reboisement en résineux sous couvert);

- Offrir des formations sur les technologies, comme le LiDAR et les drones, pour en favoriser l'utilisation dans la planification forestière.

Des suggestions en vue de revoir l'**échelle de planification forestière** ont également été faites par des intervenants :

- Utiliser trois échelles de planification : provinciale (stratégique), régionale (tactique) et locale (opérationnelle);
- Faire varier l'échelle de planification opérationnelle en fonction des types de territoires, par exemple, en planifiant à l'échelle des territoires de pourvoiries à droits exclusifs;
- Scinder les unités d'aménagement en plus petits territoires pour permettre une planification mieux adaptée et représentant une charge de travail plus réaliste pour l'aménagiste responsable;
- Faire correspondre les limites des unités d'aménagement avec les limites administratives des municipalités et des MRC afin de faciliter la concertation sur le territoire.

Il devrait y avoir une meilleure **vulgarisation** du processus de planification forestière pour le grand public. La carte interactive « Forêt ouverte » devrait être utilisée pour diffuser les différents plans d'aménagement forestier produits et en faciliter l'accès à tous.

SOUS-THÈME 2. CONTRIBUTION DE LA FORÊT PRIVÉE

Principaux commentaires

Le **cadre légal et réglementaire** qui régit l'aménagement de la forêt privée ressort de la part des intervenants comme étant très complexe. Les règlements municipaux seraient nombreux, non uniformes, et parfois sans fondement scientifique. Voici les principaux commentaires émis à cet effet :

- Le MRNF ne disposerait pas des pouvoirs suffisants et des moyens nécessaires pour encadrer l'aménagement des forêts privées et interagir efficacement avec les autres ministères et municipalités qui légifèrent et réglementent les activités d'aménagement forestier en forêt privée;
- Les règlements municipaux seraient souvent remis entre les mains de personnes n'ayant pas la formation adéquate pour évaluer les plans ou les interventions;
- La réglementation adoptée dans certaines municipalités serait tellement contraignante et variable d'une municipalité à l'autre que cela découragerait plusieurs propriétaires ainsi que les entreprises leur offrant des services;
- La modification apportée à la Loi sur la fiscalité municipale, qui a haussé les pénalités encourues lors d'abattage illégal d'arbres, serait un frein à la mobilisation des producteurs forestiers;
- Les acériculteurs en forêt privée feraient face à des défis administratifs et réglementaires qui nuisent au développement de leurs entreprises.

Des intervenants ont émis des commentaires sur la **gouvernance et la gestion** de la forêt privée, notamment à l'égard des ressources affectées au sein du MRNF et des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, qui seraient insuffisantes.

La **mobilisation des bois** de la forêt privée serait un enjeu. Une faible partie de la possibilité forestière serait récoltée et mise en marché. Voici les commentaires émis à cet effet :

- Le coût des plans d'aménagement serait un frein à l'adhésion des propriétaires;

- Étant donné leur productivité et leur localisation à proximité des usines, les forêts privées devraient contribuer à l'atténuation des baisses des possibilités forestières en forêt publique dans certaines régions;
- Il y aurait un travail de sensibilisation et d'éducation à faire en continu auprès de l'ensemble des propriétaires privés pour qu'ils perçoivent leurs lots forestiers comme un actif à potentiel de revenu et non comme un simple actif foncier;
- Faute de valorisation et d'un prix intéressant pour leur bois, de plus en plus de propriétaires privés délaisseraient la sylviculture pour se tourner vers la conservation;
- L'engagement des producteurs forestiers à protéger les investissements effectués sur leur lot pour cinq ans ne permettrait pas d'assurer, qu'à terme, ces investissements soient accessibles en volumes de bois aux usines de transformation.

Les **prix offerts** pour les bois de la forêt privée ne seraient pas suffisamment élevés, ce qui démotiverait les propriétaires à aménager leurs boisés. Voici les principaux commentaires émis sur le sujet :

- Les faibles redevances forestières demandées en forêt publique feraient baisser la valeur des bois de la forêt privée. Ce phénomène est exacerbé dans les régions où domine la forêt publique;
- Les producteurs privés recevraient les mêmes prix au mètre cube que durant les années 1990;
- Les syndicats des producteurs de bois ne disposeraient pas des forces nécessaires pour avoir un réel levier de négociation des prix offerts aux propriétaires.

Les volumes annuels de bois qui peuvent être achetés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement provenant des forêts publiques sont des volumes résiduels déterminés en prenant en compte les autres sources d'approvisionnement, telles que les bois de la forêt privée. Cependant, l'application de ce **principe de résidualité** serait mise en doute par des participants :

- Certaines usines ne consomment aucun volume, ou que de petits, en provenance des forêts privées;
- Certains syndicats de producteurs de bois favoriseraient les ententes à moyen et long terme avec quelques grandes entreprises plutôt que d'avoir de nombreuses ententes avec toutes les entreprises établies sur le territoire;
- Bien qu'inclus dans le scénario d'approvisionnement des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, l'accès à ces volumes ne serait pas garanti.

Des commentaires concernent le **financement** de la forêt privée :

- Les organisations travaillant en forêt privée auraient besoin de programmes pérennes et prévisibles afin de favoriser la mobilisation des propriétaires forestiers à récolter du bois, de remettre en production les sites récoltés ou touchés par les perturbations naturelles et d'assurer l'éducation des peuplements;
- Les investissements en forêt privée seraient plus rentables qu'en forêt publique, car ils permettraient de générer plus de volume en moins de temps. De plus, les forêts seraient plus facilement accessibles et les risques de perturbations naturelles, tels les feux, seraient moindres;
- Une bonification des investissements en forêt privée serait nécessaire, puisque les budgets du programme d'aménagement et de mise en valeur de la forêt privée ne seraient pas indexés et n'auraient pas suivi l'augmentation du coût des travaux, ce qui fait que les superficies aménagées et le nombre de producteurs forestiers bénéficiaires seraient en constante diminution;
- L'enveloppe de mise en valeur reviendrait à un nombre restreint de conseillers forestiers accrédités installés depuis longtemps sur le territoire. Cette pratique favoriserait donc toujours le

même cercle de professionnels, restreindrait la place pour les personnes offrant des services plus diversifiés et limiterait le choix des producteurs forestiers;

- L'industrie forestière, le partenaire qui profiterait le plus des efforts d'aménagement, ne contribuerait pas suffisamment au financement des travaux sylvicoles en forêt privée;
- Le financement des traitements sylvicoles axés sur la production de bois serait privilégié par rapport aux autres objectifs de mise en valeur des forêts privées, dont les produits forestiers non ligneux, l'agroforesterie, la faune et la biodiversité;
- La liste des traitements admissibles à une aide financière serait limitée comparativement aux traitements réalisés en forêt publique. Par exemple, le reboisement en essences feuillues et les coupes partielles y sont peu pratiqués, voire absents.

Quant aux **mesures fiscales**, peu de municipalités se prévaudraient de la possibilité de fixer un taux de taxe distinct pour les immeubles forestiers, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Des commentaires concernent spécialement l'**aménagement** réalisé en forêt privée :

- L'aménagement de la forêt privée conférerait plusieurs avantages socioéconomiques et gagnerait à être intensifié tout en s'assurant de conserver ses fonctions écosystémiques et sociales;
- La forêt privée devrait être priorisée en ce qui a trait à l'intensification de l'aménagement forestier;
- La forêt privée serait gérée similairement à la forêt publique, sans considération pour ses particularités;
- Le rôle de la forêt privée irait au-delà de l'approvisionnement en bois et il serait important de mettre en avant les types d'aménagements réalisés par les propriétaires privés visant à augmenter la valeur écologique de leur terre et à mettre en valeur des usages complémentaires à la foresterie, dont l'acériculture.

Le **protocole de production de crédits carbone** en forêt privée ne tiendrait pas compte de l'aménagement forestier global d'un territoire et serait un frein important à la mise en valeur de ces forêts.

Principales pistes de solutions proposées

Généralement, les intervenants recommandent que l'État investisse davantage de ressources dans la forêt privée pour utiliser son plein potentiel, reconnaisse son importance stratégique dans les politiques ainsi que son rôle dans un contexte de changements climatiques. De plus, plusieurs suggestions visent des améliorations au cadre légal et réglementaire afin de l'alléger et d'être davantage en phase avec la science forestière, ce qui permettrait de faciliter le travail des intervenants du milieu municipal et forestier et d'optimiser les retombées sociales, économiques et environnementales. Une des mesures demandées par de nombreux intervenants consiste par ailleurs à tenir un nouveau Sommet sur la forêt privée. Voici plus en détail des pistes pour améliorer la contribution de la forêt privée.

Des pistes de solutions sont formulées concernant les **lois et les règlements gouvernementaux** en matière d'aménagement des forêts privées :

- Octroyer au MRNF de plus grandes responsabilités en lien avec la gestion des forêts privées afin d'assurer un encadrement légal cohérent et de simplifier les besoins de représentations des intervenants de la forêt privée en rendant un seul ministère responsable de ce dossier;
- Encadrer l'aménagement des forêts privées dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*;
- Introduire des dispositions dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de protéger le droit de produire du bois en forêt privée;

- Départager l'aménagement forestier durable de l'abattage d'arbres en milieu urbain dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Renforcer le cadre légal applicable à la forêt privée pour assurer la protection des essences rares ainsi que des espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables;
- Établir un régime permanent de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;
- Diversifier les modes de conservation des forêts privées afin qu'elles contribuent davantage à l'atteinte des cibles gouvernementales de conservation, y compris notamment un statut de conservation très peu contraignant pour les propriétaires forestiers qui ne souhaitent pas aménager leur lot boisé.

Des intervenants suggèrent aussi d'alléger et d'uniformiser la **réglementation municipale** en ce qui concerne l'aménagement forestier :

- Transférer le pouvoir d'établir des réglementations sur l'aménagement forestier aux MRC plutôt qu'aux municipalités et harmoniser la réglementation actuelle dans les municipalités à l'échelle des MRC;
- Réserver aux municipalités locales le pouvoir de réglementer les coupes forestières;
- Accompagner les MRC et les municipalités responsables de la réglementation sur l'abattage d'arbre et la protection du couvert forestier afin d'assurer la cohérence avec les pratiques d'aménagement forestier, et ce, dans le respect de l'autonomie de la gouvernance de proximité;
- Adopter une réglementation municipale plus stricte en matière de protection des cours d'eau;
- Protéger les investissements réalisés lors de changements de zonage et prévoir des mesures pour dédommager les producteurs forestiers touchés par ceux-ci, notamment en vue de préserver des milieux sensibles;
- Accroître les pénalités prévues dans la réglementation pour les cas d'infractions.

Des commentaires concernent la **gouvernance et la régionalisation de la gestion** de la forêt privée :

- Revoir le rôle et le fonctionnement des agences régionales et de mise en valeur de la forêt privée afin de leur laisser plus de latitude;
- Rétablir la régionalisation de l'administration des programmes d'aide et de la grille de taux de la valeur des travaux sylvicoles;
- Augmenter les budgets des agences et renforcer les moyens à leur disposition pour assurer la protection des investissements;
- Mener des audits de performance des agences;
- Encourager le partage de services entre les agences, assouplir les exigences administratives qui leur sont imposées et réformer le système de facturation;
- Inclure d'autres représentants dans le conseil d'administration des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, notamment les acériculteurs et les organismes environnementaux.

Des intervenants suggèrent des améliorations pour favoriser la **protection et la mise en valeur de la forêt privée** :

- Améliorer le contenu des plans d'aménagement forestier;
- Accroître l'accompagnement des propriétaires de lots boisés dans leurs pratiques d'aménagement et de conservation, notamment en leur offrant des outils adaptés;
- Intensifier l'aménagement, notamment en raison de leur plus grande productivité, leur accessibilité et leur proximité des usines;

- Développer la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (p. ex., produits de l'érable, champignons, fruits, noix) ajoutant une valeur à l'économie locale;
- Protéger la vocation forestière et limiter le morcellement (p. ex., remise en culture des terres).

D'autres propositions concernent l'encadrement et les mécanismes visant à **favoriser l'acériculture en forêt privée** :

- Mettre en place des aides techniques et financières propres à l'aménagement acérico-forestier pour soutenir les acériculteurs produisant sur des terres privées;
- Étendre l'application du principe de résidualité à la production acéricole pour que les contingents soient attribués en forêt privée avant de l'être en forêt publique.

Des suggestions concernent l'**encadrement lié aux chemins et aux infrastructures** :

- Mieux baliser les interdictions de circuler en période de dégel sur le réseau routier local de classe 1, 2 ou 3;
- Réviser et élargir le Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages du MRNF pour la réfection des infrastructures desservant des zones forestières pour soutenir financièrement les municipalités dont les chemins desservent d'importants massifs forestiers privés.

Voici les solutions proposées pour **accroître la mobilisation des bois** en forêt privée :

- Offrir un marché rentable et prévisible aux propriétaires forestiers;
- Améliorer les mesures incitatives qui s'adressent aux propriétaires de forêt privée pour l'exploitation de leur boisé;
- Mettre en place des outils pour mobiliser la culture des bois de feuillus durs;
- Obliger les propriétaires de boisé à être actifs sous peine de payer une taxe spéciale qui servirait à financer la sylviculture chez les propriétaires qui le sont;
- S'inspirer des programmes offerts à la relève agricole pour favoriser la relève forestière;
- Innover pour trouver des moyens pour atteindre les propriétaires qui n'ont pas de statut de producteurs.

D'autres propositions visent à améliorer **la mise en marché** des bois de la forêt privée :

- Impliquer le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) dans la vente des bois de la forêt privée;
- Établir, par l'entremise du BMMB, les critères de récolte, les coûts et les redevances de la récolte en forêt privée afin de mieux documenter cette filière;
- Offrir aux bénéficiaires industriels leur volume scénarisé en provenance de la forêt privée avec un droit de premier preneur afin de leur permettre d'avoir un réel accès aux volumes de bois « autres ressources » comme ceux de la forêt privée;
- S'assurer que les petites scieries ont accès à un pourcentage minimum (p. ex., 25 %) des bois récoltés en forêt privée;
- Moderniser le modèle des syndicats de producteurs de bois;
- Trouver des débouchés pour les volumes résiduels laissés sur les parterres de coupe;
- Exiger que les producteurs forestiers adhèrent à un processus de certification forestière, notamment celui du Forest Stewardship Council (FSC);
- Augmenter la transparence de la reddition de comptes sur l'efficacité des plans de contingence;

- Donner plus de pouvoir aux propriétaires privés pour négocier eux-mêmes les prix de leur bois.

Des intervenants ont fait des suggestions pour favoriser l'application du **principe de résidualité**, visant à prioriser l'utilisation des bois provenant de la forêt privée par les industriels :

- Mettre en place des mécanismes pour encourager ou obliger les industriels à s'approvisionner d'abord en forêt privée, par exemple :
 - lier le maintien des garanties d'approvisionnement (GA) à l'achat annuel d'un volume de bois en provenance de la forêt privée,
 - réduire les volumes annuels en forêt publique prévus dans les garanties d'approvisionnement lorsqu'une perturbation naturelle touche les forêts privées afin de prioriser la récolte de ces bois.
- Hausser les redevances en forêt publique pour augmenter l'attrait des bois de la forêt privée ou offrir moins d'incitatifs aux détenteurs de droits forestiers pour s'approvisionner en forêt publique;
- Revoir annuellement la détermination des volumes mobilisables en forêt privée en fonction des besoins réels des producteurs forestiers en mise en marché au cours de l'année (actuellement réalisée tous les cinq ans).

Des intervenants suggèrent de modifier le **financement** de la forêt privée :

- Bonifier les budgets pour la forêt privée, prévoir leur indexation et les rendre récurrents, minimalement pour cinq ans;
- Revoir la répartition des budgets du Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée entre les régions, par exemple :
 - en attribuant les budgets proportionnellement aux possibilités forestières des régions ou à la valeur potentielle des produits pouvant en être tirés,
 - en prenant en compte l'éloignement des marchés et le faible attrait du Programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers pour les producteurs forestiers de certaines régions.
- Maintenir la répartition historique des budgets entre les régions;
- Poursuivre des démarches auprès du gouvernement du Canada afin de multiplier la contribution des forêts privées (régimes fiscaux et programme 2 milliards d'arbres), notamment pour reboiser les superficies touchées par les perturbations naturelles;
- Revoir la contribution de l'industrie forestière à la mise en valeur des forêts privées;
- Créer des catégories de producteurs forestiers, comme les engagés, les semi-engagés et les aménagistes de base, et leur accorder des budgets et des priorités dans la mise en marché en fonction des volumes produits;
- Moderniser les programmes d'aide à l'aménagement des forêts afin d'inclure des approches novatrices et scientifiques adaptées aux particularités des forêts privées;
- Prévoir des adaptations aux programmes, aux normes et aux mesures pour répondre aux besoins des grands propriétaires forestiers;
- Assurer de nouveau le financement des plans d'aménagement forestier pour les producteurs forestiers par l'entremise du Programme d'aménagement et de mise en valeur de la forêt privée, surtout pour les nouveaux propriétaires;
- Financer les plans d'aménagement forestier bonifiés;
- Augmenter la gamme des travaux subventionnés, notamment pour :

- l'amélioration écologique des boisés privés,
- la restauration des berges des lacs et des cours d'eau,
- des traitements sylvicoles orientés vers l'adaptation aux changements climatiques;
- Rendre disponible la grille de taux de la valeur des travaux sylvicoles pour la forêt privée tôt au printemps;
- Inclure une marge de risque de 10 % et des frais d'administration de 10 % dans la valeur des traitements sylvicoles pour la forêt privée, calculée par le Bureau de mise en marché des bois.

Des modifications sont proposées pour mieux **protéger les investissements publics** en forêt privée :

- Adopter un règlement pour la protection des investissements réalisés exigeant le remboursement des sommes investies lors de changements d'orientation des propriétaires;
- Rattacher l'aide financière en forêt privée à une exigence de vendre les bois récoltés à des usines de transformation du bois du Québec pour que le bois soit ouvré au Québec.

Des intervenants suggèrent d'apporter des modifications **à la fiscalité** des producteurs forestiers afin d'inciter les propriétaires à aménager leur boisé :

- Rendre non imposables une portion des revenus tirés de la vente de bois;
- Reconduire indéfiniment la mesure de l'étalement du revenu forestier;
- Assouplir les règles fiscales concernant la durée d'amortissement possible pour certaines dépenses;
- Rendre obligatoire l'instauration d'un taux de taxation distinct pour la catégorie des immeubles forestiers dans les municipalités et les soutenir financièrement;
- Instaurer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les producteurs forestiers;
- Mettre en place un nouvel outil d'investissement sylvicole, soit le crédit à l'investissement forestier;
- Amender le *Règlement sur le remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers reconnus* de façon à :
 - introduire la compensation pour les services environnementaux (p. ex., conservation des milieux humides) reconnus dans les activités admissibles,
 - modifier le plafond des dépenses admissibles.

Des pistes de solution visent à **accroître les superficies boisées** et à **limiter la déforestation** :

- Raffiner le zonage agricole pour permettre, dans certains cas, la mise en terre de plants forestiers lorsque le rendement est insuffisant (p. ex., terres agricoles inondables, sols difficiles à drainer);
- Encadrer davantage la déforestation en forêt privée pour limiter la compétition avec les autres vocations, notamment l'agriculture et le développement urbain.

Des suggestions ont été formulées concernant les **nouveaux propriétaires** de lots boisés :

- Revoir les pénalités en cas de non-respect d'un règlement pour qu'elles incombent au fautif sous forme d'amende et non au nouvel acquéreur du lot. Par exemple, le nouvel acquéreur d'un lot ne peut pas bénéficier des services des agences de mise en valeur des forêts privées pendant 10 ans si l'ancien propriétaire n'a pas respecté son plan d'aménagement forestier;
- Inscrire la production forestière dans la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles* pour éviter l'abandon de l'aménagement forestier par des nouveaux acquéreurs.

Des recommandations concernent les **conseillers forestiers** :

- Préciser le rôle et les responsabilités des conseillers forestiers afin qu'ils soient plus proactifs auprès des producteurs forestiers;
- Outiller davantage les conseillers en vue de l'adaptation des forêts privées aux changements climatiques en mettant à leur disposition des cartes de vulnérabilité, des cahiers techniques de référence et davantage de reboisement en feuillus.

Afin d'accroître la contribution de la forêt privée à la **lutte contre les changements climatiques**, voici les suggestions recensées :

- Promouvoir les bénéfices de l'aménagement, dans le bilan carbone, comme nouvel incitatif dans un contexte de monétarisation des émissions de carbone;
- Mettre en place des politiques et des incitatifs visant à encourager le développement de la bioénergie forestière issue des forêts privées;
- Offrir un accompagnement bonifié pour adapter l'aménagement forestier au contexte de changements climatiques;
- Développer un plan de prévention et d'intervention pour les catastrophes naturelles qui risquent de se produire dans les forêts privées québécoises.

Des suggestions concernent les **communications émises** relativement à la forêt privée :

- Informer les propriétaires forestiers des bienfaits des activités d'aménagement forestier, notamment dans un contexte de changements globaux;
- Faire connaître la quantité de bois coupé chez les propriétaires forestiers et communiquer le coût réel des coupes;
- Effectuer une reddition de comptes annuelle à l'échelle provinciale.

SOUS-THÈME 3. MARCHÉ LIBRE DES BOIS

Principaux commentaires

Plusieurs intervenants évaluent **positivement** l'instauration d'un marché libre pour obtenir la juste valeur marchande des bois au Québec. De même, ils apprécient l'apport de l'entité créée au sein du Ministère pour mettre en place ce marché libre et assurer son fonctionnement, le Bureau de mise en marché des bois (BMMB).

- Le marché libre serait le meilleur outil pour établir la juste valeur marchande des bois. Il donnerait aux Québécois l'assurance que les ressources forestières sont vendues et utilisées de manière optimale et transparente.
- Les entreprises les plus efficaces seraient récompensées avec un marché libre. En instaurant une compétition pour les volumes, le marché libre récompenserait la performance et les entreprises qui génèrent plus de valeur ajoutée pour chaque arbre récolté.
- Il permettrait au Québec de se défendre contre ses partenaires commerciaux. Même si le litige sur le bois d'œuvre avec les États-Unis persiste, des participants considèrent que la situation serait encore plus problématique sans marché libre.
- Plusieurs souhaiteraient que le marché libre permette de donner accès à des volumes de bois à d'autres intervenants, ce qui n'était pas possible avant son instauration.

- Le marché libre offrirait plus de flexibilité pour écouler des volumes de bois ponctuels, notamment ceux issus de la récolte après une perturbation naturelle.
- La vente aux enchères permettrait également d'établir plus justement les redevances forestières à verser à l'État par l'industrie.
- Le marché libre serait également apprécié par les producteurs de bois de la forêt privée, car il permettrait d'établir plus justement les prix du bois dans ces territoires.
- Plusieurs données économiques et statistiques utiles pour la compréhension du marché du bois se dégageraient des travaux du BMMB. Certains intervenants, comme des villes ou des MRC, utiliseraient d'ailleurs ces données.

Toutefois, d'autres participants, particulièrement les détenteurs de droits forestiers, **remettent en question** la nécessité de maintenir un marché libre des bois.

- Les objectifs du marché libre des bois fixés initialement ne seraient pas atteints en totalité.
- Des participants mentionnent que le marché libre a des effets négatifs sur :
 - la planification forestière;
 - l'harmonisation des usages en forêt;
 - la prévisibilité;
 - l'optimisation des frais d'exploitation;
 - les conditions des travailleurs.
- Le BMMB n'assumerait pas les mêmes responsabilités, obligations et conditions que les détenteurs de droits forestiers, ce qui induirait des biais dans la sélection des secteurs d'intervention destinés au marché libre.
- Le marché libre aurait entraîné une perte d'appartenance au territoire pour les entreprises du secteur forestier. Cette situation aurait notamment une influence sur la prévisibilité et le développement des réseaux de chemins forestiers.
- Le manque de prévisibilité causé par le marché libre limiterait les capacités d'investissement et de développement des entreprises forestières.
- Certains intervenants prétendent que le BMMB sert principalement à optimiser les redevances à l'État, au détriment des intervenants privés.
- Le marché libre aurait entraîné une hausse importante des redevances forestières au Québec, qui seraient plus élevées comparativement à d'autres provinces canadiennes, ce qui créerait une perte de compétitivité pour les entreprises établies au Québec.
- Il y aurait d'autres méthodes que le marché libre pour calculer la juste valeur des bois.
- Considérant l'importance des bénéfices générés par l'ensemble du secteur forestier pour le Québec, moins d'importance devrait être accordée à la détermination de la juste valeur des bois.
- Des participants mettent en doute certains principes de la mise aux enchères, comme :
 - le prix minimum;
 - les enchères fermées;
 - les secteurs invendus qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de la valeur marchande des bois sur pieds.

Des **défis** pour le fonctionnement du marché libre sont également soulignés :

- Le marché libre serait moins efficace dans les régions où il y a peu de compétition;

- Une plus grande transparence dans les mécanismes du marché libre serait souhaitée;
- Malgré l'objectif poursuivi visant à favoriser l'accès aux volumes de bois pour différents intervenants, il serait encore difficile pour les plus petites entreprises de rivaliser sur le marché libre;
- Le mécanisme utilisé pour indexer la valeur marchande des bois sur pied ne serait pas suffisamment réactif par rapport à l'évolution des prix des produits finis sur les marchés;
- Des externalités, telles que les conséquences environnementales, ne seraient pas intégrées dans le calcul de la valeur marchande des bois sur pied.

Des intervenants **autochtones** ont relevé que :

- Toute modification apportée au mécanisme pour assurer que les bois récoltés en forêt publique soient vendus à leur juste valeur devrait faire l'objet de consultations des peuples autochtones.

Principales pistes de solutions proposées

Plusieurs **améliorations et changements** sont proposés par les participants quant au fonctionnement du marché libre.

- Maintenir, voire augmenter les volumes de bois vendus sur le marché libre :
 - certains intervenants proposent de vendre 100 % des bois sur le marché libre.
- Réduire ou retirer complètement les volumes de bois offerts sur le marché libre.
- Recourir à la vente de bois sur le marché libre uniquement pour les volumes résiduels ou dans des situations exceptionnelles, notamment pour les volumes touchés par des perturbations naturelles.
- Utiliser un prix plancher basé sur des indicateurs connus tel qu'un indice des produits finis dans les régions où la compétition est faible.
- Retirer le marché libre des régions où la compétitivité n'est pas suffisamment élevée pour maintenir de bonnes conditions de marché libre.
- Considérer les chantiers non vendus sur le marché libre comme ayant des valeurs marchandes nulles ou négatives.
- S'assurer que le BMMB assume certaines responsabilités et obligations additionnelles, notamment dans les processus de planification forestière pour être équitable envers les autres détenteurs de droits forestiers.
- Favoriser l'accès à des volumes de bois sur le marché libre pour les petites et moyennes entreprises :
 - réserver des volumes de bois à ces catégories d'entreprises.
- Mener une enquête, faite par des experts indépendants, afin de formuler des recommandations visant l'atteinte des objectifs du marché libre.

Des améliorations et des changements sont proposés par les participants relativement à l'**établissement de la valeur marchande** des bois sur pied :

- Adapter les mécanismes d'établissement de la valeur marchande des bois sur pieds basé sur le marché libre des bois en fonction des décisions des tribunaux internationaux et des mesures protectionnistes de législations étrangères;

- Mieux prendre en compte les coûts d'harmonisation dans l'établissement de la valeur marchande des bois sur pied;
- Intégrer les bois de la forêt privée dans les différents mécanismes d'établissement de la valeur marchande des bois sur pied;
- Prendre en compte la valeur des services écosystémiques;
- Appuyer la valeur marchande des bois sur les coûts d'approvisionnement des industriels en vertu d'une enquête;
- Améliorer les mécanismes de rajustement de la valeur marchande des bois en fonction des prix courants des différents produits résultant de l'utilisation des bois afin que leur valeur soit plus réactive par rapport aux fluctuations du marché.

SOUS-THÈME 4. DROITS FORESTIERS CONSENTIS

Principaux commentaires

Il y a une multitude de droits octroyés sur le territoire public. Il est fréquent que des droits se superposent. Cette situation engendre des questionnements sur la **compatibilité et la cohabitation** entre les différents droits et l'**accès au territoire**.

- Certains droits, en particulier les droits forestiers et acéricoles, auraient préséance sur les autres droits.
- Certains droits seraient perçus comme des contraintes aux droits forestiers plutôt que comme des droits à part entière.
- La multiplication des droits octroyés sur les terres publiques rendrait complexe la protection de la biodiversité.
- Plusieurs droits ne seraient pas compatibles avec la mission des territoires fauniques structurés ou seraient attribués sans égards à celle-ci.
- Des détenteurs de droits s'approprieraient le territoire public en agissant comme si leur droit constituait un droit foncier, nuisant ainsi à l'exercice d'autres usages ou les restreignant.
- Le maintien du potentiel acéricole devrait primer en vue d'assurer la pérennité des érablières, et les détenteurs de permis acéricoles devraient être mieux accompagnés afin de maintenir et d'améliorer la productivité des érablières sous exploitation.
- La vitalité de l'industrie forestière devrait demeurer prioritaire et il existerait déjà suffisamment de contraintes à la récolte.

Plusieurs participants ont émis des commentaires concernant la **gestion et l'octroi des droits** sur le territoire forestier qui mériteraient d'être améliorés et optimisés.

- Les droits déjà en vigueur devraient être considérés avant d'en octroyer de nouveaux.
- Des consultations devraient être tenues avant d'octroyer de nouveaux droits.
- Il y aurait lieu de revoir les critères économiques qui guident les décisions dans l'octroi des droits, notamment pour s'assurer que les droits octroyés sont les plus rentables ou pour prioriser des entreprises québécoises plutôt qu'étrangères.

Plusieurs intervenants ont aussi discuté des **retombées** associées aux différents droits octroyés et aux **redevances** qui leur sont associées.

- La redevance annuelle liée à la garantie d’approvisionnement ne serait plus justifiable et devrait être éliminée. De plus, le gouvernement percevrait une redevance annuelle sur les volumes prévus dans la garantie d’approvisionnement alors que ceux-ci ne sont pas entièrement assurés dans les secteurs planifiés.
- Certaines activités autres que forestières pourraient générer des retombées économiques plus intéressantes, mais cela ne semblerait pas être considéré dans la gestion des droits.

Finalement, concernant les **droits forestiers**, des participants ont soulevé des lacunes dans le processus actuel de gestion des droits et ont mentionné que des améliorations devraient être apportées.

- Les droits forestiers actuels seraient insuffisants pour combler les besoins des usines, ce qui occasionnerait notamment une grande pression sur le marché libre.
- Le système actuel de gestion des droits forestiers ne permettrait pas d’obtenir des prix intéressants pour le bois récolté ou pour l’exécution des opérations forestières, puisque certains acteurs se trouvent en position de force par rapport à d’autres. Cela limiterait la possibilité de négocier.
- Le permis de récolte de bois aux fins d’approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) serait un outil intéressant pour les municipalités et les collectivités, mais fragiliserait l’approvisionnement des usines de transformation du bois.

Des **communautés autochtones** mentionnent que l’attribution par le MRNF d’une large part des volumes de bois disponibles réduirait sa marge lorsqu’il conviendrait de prendre en compte des perturbations majeures sur le territoire ou d’autres enjeux, de mettre en œuvre des mesures de protection ou de conservation, d’adopter de nouvelles pratiques sylvicoles ou de soutenir de nouvelles possibilités de mise en valeur d’autres ressources forestières.

Par ailleurs, les différentes ententes établies entre le gouvernement et des Premières Nations, comme les ententes de délégation de gestion et les permis pour la récolte de bois aux fins d’approvisionner une usine de transformation du bois, ne leur permettraient pas d’exercer pleinement le rôle qu’elles souhaitent jouer¹.

Principales pistes de solutions proposées

Différentes pistes ont été proposées pour réviser ou améliorer la gestion des droits forestiers sur le territoire forestier.

Concernant la **compatibilité** et la **cohabitation** entre les différents droits sur le territoire et les enjeux d’**accès au territoire** :

- Revoir le cadre de gouvernance des forêts en instaurant un organisme indépendant, une société d’aménagement ou en créant un poste d’aménagiste désigné, par exemple, qui serait responsable d’octroyer les droits;
- Accorder plus de pouvoirs et de responsabilités aux gestionnaires de territoires fauniques structurés, aux industriels forestiers et aux communautés autochtones dans l’exercice de leurs droits, ce qui permettrait, selon eux, d’améliorer la cohabitation entre les différents usages;
- Mettre en place un zonage du territoire permettant de prioriser certains droits sur certaines portions du territoire en vue d’améliorer la cohabitation entre les différents droits et d’optimiser l’aménagement du territoire.

¹ Des commentions et des pistes de solutions propres aux Premières Nations relativement à leur participation au développement socioéconomique se trouvent également sous le thème 5.

Concernant l'amélioration de la **gestion et de l'octroi des droits** :

- Bonifier les catégories de droits actuelles pour encadrer et permettre des usages plus diversifiés des forêts, notamment les produits forestiers non ligneux;
- Conclure davantage d'ententes de délégation de gestion, notamment plus de forêts de proximité et plus de possibilités propres aux communautés autochtones;
- Consulter les titulaires de droits en vigueur avant d'octroyer de nouveaux droits, en particulier les industriels forestiers et les Premières Nations;
- Mettre à profit les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) dans les consultations relatives à l'octroi de nouveaux droits;
- Accompagner l'octroi d'un droit de conditions supplémentaires, notamment l'obligation d'harmonisation des usages ou de la protection de l'environnement;
- Réviser et réduire les droits forestiers et acéricoles octroyés actuellement pour améliorer la protection de l'environnement, mieux tenir compte des changements climatiques ou mieux considérer les autres usages de la forêt;
- Prendre en compte l'utilisation optimale des ressources dans le processus d'octroi des droits.

Concernant les **retombées** et les **redevances** :

- Éliminer la redevance annuelle associée aux garanties d'approvisionnement;
- Établir la redevance annuelle sur les volumes récoltés plutôt que sur les volumes attribués;
- Remettre une part des redevances forestières aux communautés pour permettre des investissements directs dans le secteur forestier local, notamment en favorisant des entreprises locales d'économie sociale;
- Évaluer l'ensemble des coûts et des retombées économiques, sociales et environnementales générées par une activité avant d'octroyer ou de renouveler un droit;
- Prendre en compte les retombées économiques de chaque activité dans la priorisation de l'octroi des droits.

Enfin, concernant les **droits forestiers** de façon plus précise :

- Répartir et équilibrer la gestion des volumes des détenteurs de droits forestiers sur plus d'un an et entre les usines afin d'améliorer la prévisibilité et l'environnement d'affaires des entreprises;
- Assouplir et simplifier les mécanismes administratifs et accorder plus de latitude régionale pour :
 - autoriser des mouvements de bois entre les usines (art. 92 et 93 de la LADTF);
 - gérer des demandes de petits volumes, des bois sans preneurs et des essences marginales.
- Ajouter des incitatifs financiers pour assurer la récolte des essences sans preneurs et des secteurs d'intervention économiquement moins intéressants;
- Élargir la définition de biomasse forestière résiduelle et de matière ligneuse non utilisée pour inclure aussi les bois sans preneurs et le bois mort;
- Revoir l'application du principe de résidualité pour favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de bois et entre les forêts publique et privée;
- Revoir les obligations contractuelles liées aux droits forestiers pour mieux protéger les entrepreneurs forestiers;

- Faire porter les baisses des possibilités forestières aux détenteurs de PRAU au même titre que les détenteurs de garanties d’approvisionnement;
- Réviser à la baisse les volumes alloués en droits forestiers pour mieux respecter la capacité de production de la forêt;
- Limiter le pourcentage de droits octroyés en GA à une entreprise dans une même région;
- Modifier le concept de la GA en la détachant d’une usine en particulier;
- Moduler les GA en fonction du type de bénéficiaire pour donner plus de souplesse aux petites scieries.

Des **communautés autochtones** ont souligné l’importance de promouvoir un développement économique local plus stratégique et plus diversifié en encourageant le partenariat et le développement de produits multiples comme condition préalable d’accès à l’approvisionnement.

THÈME 3. CONCILIATION DES USAGES

Les utilisateurs des forêts publiques sont nombreux et diversifiés. La conciliation des usages, soit la démarche visant à assurer la cohabitation des droits octroyés et des activités des divers utilisateurs d'un même territoire, est un défi constant.

Sur cette thématique², les participants ont émis les commentaires et proposé les pistes de solutions suivantes.

Principaux commentaires

Des commentaires ont été mentionnés à l'égard des objectifs et des mandats des **tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)** :

- Pour certains, les TLGIRT seraient essentielles et rempliraient très bien leur mandat avec les moyens qui leur sont accordés;
- Les TLGIRT permettraient de créer des liens de confiance entre les acteurs du territoire et d'améliorer la compréhension des participants et l'harmonisation des usages;
- Un certain nombre de participants déplorent qu'aux TLGIRT il serait essentiellement question de la planification forestière, plus précisément, de la récolte de matière ligneuse. Cette limitation dans le rôle des TLGIRT ferait que certains participants se sentent peu entendus et perçoivent que celles-ci ne répondraient pas à leurs besoins et qu'il n'y aurait pas de réel équilibre dans la prise en compte des divers usages. Certains ont mentionné qu'à la longue cette situation pourrait créer un certain désintérêt des participants aux TLGIRT;
- Dans la même veine, certains participants déplorent un manque de marge de manœuvre des planificateurs pour la prise en compte des préoccupations soulevées aux TLGIRT;
- Pour quelques participants, les TLGIRT seraient davantage des lieux d'information que de concertation;
- Il y aurait absence d'un véritable pouvoir décisionnel sur la gestion intégrée des ressources et du territoire;
- Les propositions ne seraient pas écoutées si elles ont une influence sur la possibilité forestière.

En ce qui a trait au **fonctionnement des TLGIRT**, le fait d'avoir confié ce rôle à des organismes, souvent à des MRC, serait apprécié.

Pour certains organismes, la participation aux TLGIRT serait énergivore et difficile et il y aurait un manque de soutien technique ainsi que financier pour favoriser leur participation. Par ailleurs, le langage utilisé serait technique et hermétique. Enfin, selon certains, il y aurait trop de participants aux TLGIRT, alors que d'autres réclament d'en ajouter, car ils estiment que certains groupes sont sous-représentés.

À l'égard des **consultations publiques**, des intervenants ont mentionné que :

- des participants apprécient les consultations publiques menées par le MRNF, mais reconnaissent que la participation peut être complexe;
- les consultations publiques pourraient être mieux vulgarisées et simplifiées pour le grand public;
- des efforts importants seraient déployés par les partenaires pour participer aux différentes consultations;

² Il est à noter que les commentaires et les pistes de solutions relatifs à la consultation des communautés autochtones se trouvent sous le thème 5.

- les délais pour la publication des rapports de consultation ou des stratégies créeraient parfois du mécontentement chez les intervenants ayant pris part aux consultations.

Des commentaires sont émis plus précisément au sujet des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré.

- Les moyens déployés pour informer la population de la tenue des consultations ne seraient pas toujours efficaces.
- Les délais de consultation ne seraient pas toujours suffisants.
- Les organismes actifs sur le territoire et les communautés autochtones ne seraient pas suffisamment consultés en amont.
- Il n'y aurait qu'une faible marge de manœuvre pour des adaptations aux plans d'aménagement forestier intégré à la suite des consultations publiques.
- Les consultations sur les grands secteurs d'intervention potentiels pour la récolte forestière du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel semblent trop abstraites pour certains usagers de la forêt.
- Par ailleurs, des participants soulignent que des améliorations récentes, notamment l'utilisation de cartes interactives, sont intéressantes.

Dans le cadre de cette démarche, le Ministère demandait aux participants de se prononcer sur les **processus d'harmonisation** devant s'appliquer aux différents usages sur le territoire forestier.

- Très majoritairement, les participants croient que tous les usages du territoire forestier public devraient faire l'objet d'un processus d'harmonisation pour les raisons suivantes :
 - il s'agit d'un bien public;
 - pour permettre une utilisation optimale du territoire;
 - afin de mieux gérer l'occupation du territoire;
 - pour faciliter la concertation et la compréhension entre les usagers;
 - pour responsabiliser davantage les usagers.
- Toutefois, des participants considèrent que les processus d'harmonisation devraient seulement être obligatoires pour les usages ayant des répercussions marquées sur le territoire.
- De même, il a été mentionné que ces processus pourraient alourdir le système.
- Le processus d'harmonisation des usages pour l'aménagement forestier donnerait un trop grand pouvoir à certains usagers, au détriment de l'industrie forestière.
- La notion d'effets cumulatifs devrait faire partie de la réflexion sur l'avenir de la forêt.

Principales pistes de solutions proposées

Concernant le **rôle des TLGIRT**, les suggestions suivantes ont été émises :

- Moduler le mandat des TLGIRT, notamment pour qu'elles traitent des autres utilisations du territoire, et puissent participer à la conciliation de l'ensemble des usages de la forêt;
- Rendre les TLGIRT décisionnelles et imputables;
- Adapter la participation aux TLGIRT en fonction de l'intérêt des acteurs et des échelles géographiques ainsi que temporelles qui les concernent, soit de créer des tables traitant des enjeux stratégiques et d'autres, des enjeux plus opérationnels.

En ce qui concerne leur **fonctionnement** :

- Rendre les TLGIRT plus inclusives, notamment en y intégrant les groupes et les intervenants suivants :
 - les travailleurs et les entrepreneurs forestiers,
 - des biologistes spécialistes des dossiers fauniques,
 - les détenteurs de baux de villégiature sur les terres publiques,
 - les organismes de plein air et de tourisme,
 - l'industrie minière,
 - les entreprises de produits forestiers non ligneux,
 - de manière plus générale, les citoyens.
- Accorder plus de latitude aux TLGIRT pour définir leur fonctionnement ou, à l'inverse, uniformiser leur mode de fonctionnement;
- Prendre en compte les préoccupations des participants le plus en amont possible dans les processus de planification forestière;
- Assurer la bonne compréhension par tous les participants des sujets abordés aux TLGIRT en utilisant un vocabulaire simple et en offrant du soutien financier et technique aux organismes pour favoriser leur participation;
- Rendre disponibles publiquement les recommandations des TLGIRT et le suivi de celles-ci.

À l'égard des **consultations publiques**, les propositions visent à :

- Effectuer un travail d'éducation et de sensibilisation auprès de la population afin qu'elle puisse bien participer aux consultations publiques.
- Adapter les consultations sur les orientations d'aménagement forestier aux contextes régionaux et consulter les TLGIRT et les MRC;
- Confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement les consultations sur les orientations d'aménagement forestier.

Plus précisément, en ce qui concerne les consultations publiques sur les **plans d'aménagement forestier intégré**, il est proposé de :

- Mieux informer les utilisateurs de la tenue des consultations en :
 - transmettant des avis personnalisés;
 - organisant des campagnes de promotion plus ciblées;
 - organisant des campagnes d'information dans les médias;
 - collaborant avec les municipalités pour afficher et diffuser l'information concernant les consultations publiques.
- Envisager des consultations ciblées dans les cas où les intervenants concernés ne seraient pas représentés à la TLGIRT;
- Mettre en place des mécanismes pour informer les utilisateurs de la forêt, notamment les villégiateurs, du début des travaux d'aménagement forestier;
- Se doter de mécanismes de reddition de comptes annuels sur la planification forestière;
- Confier l'harmonisation opérationnelle au MRNF;

- Mener la consultation sur des secteurs d'intervention qui se rapprochent davantage des secteurs qui seront réellement récoltés;
- Inclure de l'information sur les autres usages du territoire dans les cartes utilisées pour les consultations;
- Utiliser l'outil « Forêt ouverte » pour présenter l'état de toutes les opérations forestières à l'échelle du Québec.

Concernant l'**harmonisation des usages**, il est proposé de :

- Prévoir des mesures d'harmonisation, semblables à celles prévues pour les droits forestiers, pour les autres droits octroyés en forêt publique;
- Délimiter le territoire public en zones précises pour chaque usage en vue de faciliter la conciliation des usages;
- Mener des évaluations des retombées lors de l'octroi de droits sur les terres publiques;
- Créer des tables régionales acéricoles qui réuniraient exclusivement des représentants du MRNF et des représentants des producteurs acéricoles;
- Mettre en place une structure indépendante pour l'arbitrage des conflits d'usage.

Des pistes de solutions en lien avec la **gouvernance** sont aussi proposées :

- Assurer une cohérence entre les structures de concertation qui sont souvent propres à des territoires ou à des domaines d'affaires;
- Assurer une concertation entre ministères afin de concilier les usages sur le territoire.

En ce qui concerne les aspects **d'information et de communication**, les solutions suivantes sont évoquées :

- Lors de l'octroi d'un nouveau droit, sensibiliser son détenteur au partage du territoire public et à la possibilité que d'autres activités s'y déroulent, notamment des activités d'aménagement forestier;
- Afficher tous les droits octroyés par le gouvernement du Québec sur une même carte interactive, comme la carte « Forêt ouverte », de façon à faciliter l'accès à ces données pour tous les intervenants intéressés;
- Bonifier les mandats accordés aux associations forestières pour optimiser les activités d'information et de sensibilisation auprès de la population.

THÈME 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES RÉGIONALES

La forêt est importante pour le développement économique du Québec et de ses régions, notamment en raison de l'ampleur des retombées qu'elle génère. Le secteur forestier a également le potentiel de contribuer à la décarbonation de l'économie québécoise.

SOUS-THÈME 1. CONTRIBUTION DE LA FORÊT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE

Principaux commentaires

Contribution au développement économique

Pour les localités où le secteur forestier constitue une forte part des retombées économiques, des investissements importants en aménagement forestier sont souhaités afin de soutenir l'activité économique locale.

Plusieurs intervenants ont fait valoir que la forêt est un bien aux multiples possibilités et, qu'à ce titre, il conviendrait :

- de développer les différents usages de la forêt;
- de diversifier les produits du bois;
- d'adopter une approche fondée sur la valeur des différentes ressources qui serait la base des orientations, des objectifs et du processus de planification;
- de prendre davantage en compte les autres bénéfices attendus de la forêt par la société dans les choix d'aménagement.

Le contexte de la transition énergétique présente plusieurs **possibilités pour le secteur forestier**, selon les participants. Il a notamment été mentionné que le secteur forestier devrait miser sur les produits à faible empreinte carbone et que les besoins croissants en électricité pourraient profiter au développement de la filière bois-énergie, tant pour la consommation locale que pour l'exportation. Aussi, la formule des grappes industrielles permettrait une meilleure mobilisation des talents et du financement afin d'accélérer la recherche et la mise en œuvre de solutions. Le fait d'attribuer une valeur financière au carbone forestier devrait également être considéré.

Un certain nombre de **défis associé au développement de l'économie forestière** sont mentionnés par les participants.

- Une main-d'œuvre suffisante et qualifiée serait essentielle pour que la forêt continue de contribuer au développement économique du Québec et de ses régions. Des intervenants soulignent toutefois que :
 - les métiers de la forêt sont peu valorisés;
 - la main-d'œuvre, autant en forêt qu'en transformation du bois, vieillit et qu'il y a un manque de relève;
 - des efforts seraient nécessaires pour améliorer l'image des métiers de la forêt et pour rendre la population fière du secteur forestier.
- L'accès à la matière ligneuse, de manière prévisible et à un coût raisonnable, serait nécessaire pour assurer le développement du secteur forestier.
- Le contexte économique difficile est également mentionné par quelques intervenants :

- l'augmentation des coûts de la machinerie et des taux d'intérêt ne serait pas reflétée dans les taux déterminés par le Ministère pour les travaux sylvicoles;
- un contexte économique difficile serait défavorable à l'investissement des entreprises.
- Le maintien de la structure industrielle actuelle aurait également des répercussions sur les perspectives de développement :
 - la baisse de la demande de pâte pourrait entraîner une baisse importante de l'industrie du sciage, ces deux activités étant fortement intégrées;
 - de gros volumes de bois seraient laissés en forêt faute de preneurs, mais aussi de rentabilité des opérations forestières.

Enfin, les **changements globaux** (changements climatiques, maladies et espèces envahissantes, etc.) auront probablement des conséquences importantes sur les activités en forêt :

- Certains intervenants sont préoccupés par les conséquences des feux de l'été 2023 sur les activités en forêt dans les secteurs touchés, notamment des baisses des possibilités à prévoir;
- L'incertitude liée aux changements climatiques rendrait les investissements dans l'industrie forestière beaucoup plus risqués;
- Les forêts ne seront pas celles d'autrefois et des changements sont à prévoir dans la structure industrielle.

La contribution de la forêt et des produits du bois à la **décarbonation de l'économie** et à la transition énergétique est reconnue et soutenue par certains participants.

- La création de forêts résilientes, en bonne santé et en croissance, participerait positivement à la séquestration du carbone.
- Pour maximiser la décarbonation, les circuits courts, la transformation et l'utilisation locale des bois seraient importants.

Des intervenants ont souligné les nombreuses possibilités que présente le secteur forestier dans la décarbonation de l'économie, notamment à l'égard du carbone forestier qui devrait se voir allouer une valeur économique et qui pourrait créer de la richesse pour le Québec.

Cependant, d'autres intervenants croient que les affirmations sur la contribution du secteur forestier à la décarbonation de l'économie devraient être considérées avec prudence et qu'il ne faudrait pas réduire les services fournis par la forêt à la seule séquestration du carbone.

- Il est soulevé que le secteur forestier serait plutôt émetteur de carbone.
- L'ensemble des chaînes de production du secteur et des produits forestiers devrait être considéré pour obtenir une évaluation juste de la contribution du secteur à la décarbonation de l'économie.
- Il serait important de dresser un profil complet de la contribution nette de la récolte forestière sur le bilan carbone forestier.

Principales pistes de solutions proposées

Pour que la forêt contribue davantage au **développement économique**, aux emplois et aux retombées régionales, les participants proposent plusieurs pistes de solutions :

- Envisager la régionalisation de la gestion forestière afin de mieux développer les possibilités régionales. Il est notamment proposé de laisser les régions développer leurs propres modèles, selon des orientations définies provincialement;

- Prévoir des redevances sur la récolte forestière au bénéfice des régions, des municipalités et des communautés autochtones;
- Diversifier le milieu forestier à l'échelle des usages et des activités afin de créer de la valeur par la gestion intégrée des ressources et du territoire;
- Intégrer l'ensemble du secteur forestier pour qu'il s'inscrive davantage dans le concept de l'économie circulaire en créant, par exemple, des pôles régionaux d'entreprises autour des usines de première transformation ou encore en favorisant des entreprises possédant des modèles de transformation intégrée;
- Orienter prioritairement l'aménagement forestier et les marchés du bois produits ici en fonction des intérêts et des besoins du Québec :
 - utiliser une certification « Qualité Québec » pour les produits du bois;
- Entrevoir la contribution de la forêt au développement régional par des projets de récréotourisme, de villégiature, de production acéricole et d'autres produits forestiers non ligneux ou par la conservation.

Des participants ont mis en évidence plusieurs éléments qui, pour eux, représentent des **possibilités de développement** pour le milieu forestier.

- Miser sur la valeur des bois récoltés plutôt que de fixer les objectifs seulement sur les volumes :
 - miser sur la transformation à valeur ajoutée (deuxième et troisième transformation);
 - valoriser l'ensemble des ressources forestières;
 - mettre en place des moyens pour maximiser l'utilisation de la matière et des sous-produits du bois, notamment pour des projets de biomasse forestière.
- Déployer davantage la filière de la biomasse en synergie avec le développement de la production serricole afin de contribuer aux objectifs de souveraineté alimentaire du Québec.
- Concentrer les opérations forestières dans les zones de production forestière intensive afin de maintenir la possibilité forestière tout en protégeant plus de territoires.

Des pistes de solution sont également proposées pour répondre aux **défis** associés au développement de l'économie forestière.

- Offrir un accès prévisible à la matière ligneuse :
 - sur un horizon d'au moins 10 ans pour favoriser l'investissement;
 - régler l'incertitude concernant la protection du caribou forestier;
 - établir des orientations claires concernant le développement des aires protégées.
- Investir massivement dans les travaux sylvicoles pour maintenir et bonifier les volumes attribuables :
 - adopter les budgets nécessaires au déploiement de la Stratégie nationale de production de bois et à la remise en production des superficies touchées par les perturbations naturelles.
- Trouver des solutions innovantes pour les bois sans preneurs et soutenir les initiatives régionales en ce sens.
- Prendre des mesures pour répondre aux enjeux de **main-d'œuvre**, pour favoriser la relève et encourager les ouvriers sylvicoles actifs :
 - maintenir des programmes de formation, entre autres, dans des centres de formation professionnelle, afin de garantir une main-d'œuvre de qualité;

- soutenir l'adoption de nouvelles technologies par les entreprises;
- entreprendre une importante campagne pour valoriser les métiers de la forêt;
- poursuivre le projet pilote au Bas-Saint-Laurent visant à améliorer les conditions de travail dans le domaine de l'aménagement forestier et l'appliquer à l'échelle de la province.

Pour que le secteur forestier soit davantage une solution pour la **décarbonation de l'économie**, les intervenants ont mentionné ces éléments :

- Accroître la productivité du territoire forestier pour augmenter la séquestration de carbone;
- Promouvoir davantage le bois comme produit de substitution à faible empreinte carbone :
 - démontrer la contribution des produits du bois en développant des outils et des méthodes de quantification de la séquestration du carbone;
- Maximiser l'utilisation du bois dans le secteur de la construction au Québec :
 - adapter le *Code du bâtiment* pour favoriser la construction en bois,
 - se doter d'une politique d'intégration du bois dans la construction plus ambitieuse,
 - obliger un pourcentage d'utilisation du bois dans les nouvelles constructions,
 - imposer un bilan carbone par type de construction;
- Favoriser les circuits courts et l'économie circulaire :
 - rapprocher les usines de la ressource de façon à raccourcir les distances de transport du bois,
 - concentrer les opérations de transformation le plus possible dans un même secteur,
 - mettre en place des moyens pour maximiser la gestion de la fin de vie des produits du bois;
- Se doter d'une stratégie de gestion du carbone forestier :
 - poursuivre l'acquisition de connaissances sur le carbone forestier,
 - considérer la gestion du carbone dans les plans d'aménagement forestier intégré,
 - inclure la conservation des vieilles forêts dans les solutions,
 - limiter la perturbation des sols durant les travaux d'aménagement forestier;
- Évaluer le potentiel de la production de crédits compensatoires de carbone forestier sur les terres publiques :
 - donner une valeur économique au carbone forestier;
- Assouplir le *Règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* pour permettre aux propriétaires forestiers de tirer des revenus supplémentaires de leurs propriétés;
- Soutenir la recherche et le développement pour optimiser l'utilisation du bois dans la transition écologique :
 - poursuivre la recherche sur les bilans carbone des différents scénarios d'aménagement forestier et les traitements sylvicoles,
 - Favoriser l'électrification de la machinerie et des transports forestiers.

L'idée d'utiliser davantage les matériaux en bois dans la construction d'infrastructures, dans le but de remplacer d'autres matériaux qui émettent davantage de GES, a fait l'objet de plusieurs pistes de

solution. Certaines d'entre elles invitent le secteur forestier à appliquer le **principe d'économie circulaire** et à accroître les initiatives pour réduire encore davantage ses émissions de carbone.

- Prioriser les produits du bois à longue durée de vie et gérer plus adéquatement la fin de vie des matériaux en bois afin de les recycler et, ultimement, produire de l'énergie. On augmenterait ainsi le stockage du carbone tout en limitant les besoins en fibre vierge, en limitant les émissions de méthane et en générant de l'énergie.
- Les produits du bois devraient faire l'objet d'une analyse complète du cycle de vie afin de quantifier leur contribution réelle à la décarbonation de l'économie. Cela permettrait, par la suite, de favoriser davantage la production de matériaux en bois ayant un meilleur bilan carbone.
- La majorité des volumes de bois récoltés devraient être transformés en produits forestiers à longue durée de vie.
- L'implantation d'un réseau de traitement de la biomasse dans les régions permettrait de faciliter le développement de cette filière.
- Optimiser la consommation des carburants fossiles dans le cadre des opérations forestières ou les remplacer.
- Électrifier les opérations forestières et le transport du bois.

Plusieurs commentaires et pistes de solution pointent vers une baisse de la récolte de bois dans la forêt publique, principalement pour assurer la résilience des forêts tout en contribuant au maintien de la biodiversité, à la séquestration du carbone, mais aussi pour répondre à des attentes sociales. Conséquemment, des pistes de solution visent, d'une part, **l'adaptation de l'économie des communautés forestières**.

- Amorcer un processus de transition économique du secteur forestier afin de soutenir la diversification économique des communautés forestières. Ce plan de transition devrait être développé en concertation avec les travailleurs, les syndicats, les entreprises et les acteurs régionaux :
 - développer des programmes de soutien pour les communautés qui dépendent de la forêt pour une transition économique progressive et équitable;
 - considérer comme une mesure d'adaptation le processus de modernisation du secteur forestier et de diversification du tissu économique régional.
- Créer un fonds de diversification économique pour les régions forestières. Ce fonds, qui pourrait être développé avec l'appui du gouvernement fédéral, servirait à la modernisation de la filière bois et à la diversification du tissu économique des communautés forestières. Un comité consultatif devrait être créé pour élaborer ce plan en partenariat avec les parties prenantes.

SOUS-THÈME 2. INNOVATION ET DIVERSIFICATION DU SECTEUR FORESTIER

Principaux commentaires

L'innovation demeure un incontournable de la transformation du secteur forestier et de l'accroissement de sa productivité. La mécanisation des opérations de récolte a déjà permis de faire des gains de productivité importants. Plusieurs outils sont à la disposition du secteur forestier pour poursuivre cette avancée et pourraient être développés davantage : camions autonomes, drones, images satellites, technologie LiDAR, cartographie interactive, mécanisation des travaux sylvicoles non commerciaux, etc.

Des normes et des règlements parfois rigides freineraient cependant **l'innovation et la modernisation des interventions forestières**, autant les opérations de récolte que celles associées aux travaux sylvicoles non commerciaux, et ce, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Les intervenants soulignent certaines conditions essentielles pour que le secteur puisse innover et se moderniser efficacement :

- Développer de nouveaux créneaux dans le respect des créneaux actuels;
- Bénéficier d'une grande flexibilité;
- Avoir accès à des ressources financières;
- Assurer le maintien de la biodiversité;
- Agir en cohérence avec les cibles de réduction de GES;
- Impliquer les acteurs locaux et régionaux.

Le financement de l'innovation et de la modernisation demeure un enjeu abordé par plusieurs intervenants. Pour certains, les investissements devraient être assumés par les entreprises du secteur forestier, tandis que, pour d'autres, ils devraient être réalisés par l'État ou par les instituts de recherche.

Plus une économie est diversifiée, mieux elle est outillée pour résister à une conjoncture économique délicate et aux cycles des marchés. Certains intervenants anticipent les défis à venir en matière d'approvisionnement en bois, notamment en raison des baisses des possibilités forestières associées aux changements climatiques et à l'atteinte des cibles d'aires protégées. Dans ce contexte, le besoin de diversifier non seulement les produits du bois, mais l'ensemble des activités économiques qui dépendent de la forêt, revient souvent dans les commentaires.

Les intervenants estiment qu'un secteur forestier diversifié devrait :

- miser sur les services offerts par la forêt, comme l'acériculture, les activités de chasse et de pêche;
- valoriser les produits forestiers non ligneux tels que les champignons, les huiles essentielles, les produits alimentaires et les produits pharmaceutiques;
- soutenir une économie circulaire du bois;
- faciliter la transition des travailleurs vers les nouveaux créneaux.

Pour plusieurs intervenants, il est impératif de maintenir une première transformation forte pour permettre l'émergence et le maintien d'une deuxième et d'une troisième transformation. Ces activités permettent d'ajouter de la valeur aux produits, de générer des emplois tout en requérant des volumes de bois moindres.

L'utilisation de la **biomasse forestière** revient très souvent dans les commentaires et les pistes de solutions proposées pour l'innovation et la diversification du secteur forestier.

Sauf exception, l'utilisation de la biomasse forestière est perçue positivement par les participants dans la mesure où elle est reconnue comme une source d'énergie carboneutre. La grande disponibilité de cette ressource sur les parterres de coupe et dans la chaîne de transformation permettrait de développer un marché intéressant et presque illimité pour l'industrie forestière québécoise.

Dans certaines régions, les possibilités de projets de transition vers la biomasse forestière sembleraient particulièrement intéressantes dans le secteur agricole, notamment en raison des boisés agricoles exploitables assurant un approvisionnement constant de proximité. Certains y voient également un outil de réduction des risques d'incendies de forêt en éliminant les combustibles au sol.

Les coûts d'approvisionnement et de transformation de la biomasse représenteraient un obstacle majeur à la mise en place d'une filière de biomasse au Québec. Son utilisation serait également une

problématique pour plusieurs participants, notamment en raison du transport, de l'entreposage et de la faible efficacité énergétique de la biomasse. Quelques participants sont préoccupés par les conséquences de la récolte de la biomasse sur la faune, la biodiversité et les sols.

Principales pistes de solutions proposées

La **diversification des activités économiques** dans les régions forestières serait essentielle pour assurer la résilience des communautés locales aux changements économiques et environnementaux. L'économie forestière devrait mettre l'accent sur le maintien de l'intégrité de la forêt et de sa capacité d'adaptation aux changements globaux, en s'y adaptant et en créant de nouvelles possibilités et de nouveaux marchés.

De nombreux intervenants considèrent que le processus de diversification du secteur forestier devrait inclure toutes les parties prenantes et être réalisé en fonction des réalités régionales. Il devrait également tenir compte des nouvelles conditions climatiques, de même que de la pénurie de main-d'œuvre.

Plusieurs mesures concrètes ont été proposées par les participants afin de permettre au secteur forestier d'innover et de se diversifier :

- Développer de nouveaux produits et des **produits du bois à valeur ajoutée**, particulièrement dans un contexte où les possibilités forestières seraient révisées à la baisse et où les volumes attribués ne permettraient pas de répondre à la demande. Pour y parvenir, il serait cependant nécessaire d'adapter la structure industrielle et d'investir dans le développement et la mise en marché de ces produits :
 - la valorisation des bois sans preneurs et des bois de qualité inférieure, y compris les bois endommagés par les perturbations naturelles est souvent mentionnée. Il importerait d'optimiser l'utilisation de chaque mètre cube de bois récolté. Plusieurs considèrent que cette mesure permettrait également de maintenir les emplois dans les régions forestières à long terme,
 - pour certains, l'augmentation de la valeur ajoutée des produits du bois permettrait de réduire la pression de l'aménagement forestier sur le territoire et les écosystèmes,
 - plusieurs participants soulignent l'importance de la durabilité de ces nouveaux produits.
- Développer les **produits forestiers non ligneux** (PFNL). Il est suggéré que le MRNF répertorie les sites potentiels de mise en valeur des PFNL et que celui-ci propose une stratégie de développement dans chacune des régions du Québec;
- Utiliser les **nouvelles technologies disponibles**. Plusieurs intervenants proposent d'augmenter et de faciliter l'utilisation de satellites, de drones et du système LiDAR pour planifier, effectuer et suivre les opérations forestières :
 - il est également proposé que le MRNF mette en place des programmes de transformation numérique du secteur forestier et assure une veille technologique,
 - d'autres participants estiment qu'il serait pertinent de développer des outils de planification et de concertation qui utilisent l'intelligence artificielle.
- Favoriser le **recrutement et la formation de la main-d'œuvre** :
 - il est notamment proposé de faciliter la collaboration entre les entreprises et les établissements de formation et d'instaurer des programmes de formation continue qui tiennent compte des besoins et de l'évolution du secteur forestier,
 - une stratégie de recrutement pourrait être développée;

- **Moderniser les pratiques et l'équipement forestier**, notamment la mécanisation des travaux non commerciaux qui permettrait de créer davantage d'emplois spécialisés en région, la réduction de la taille des équipements de récolte, l'utilisation de GPS dans la machinerie, etc. :
 - soutenir les efforts de transformation technologique et numérique des entrepreneurs forestiers.
- Moderniser les usines afin qu'elles soient plus compétitives et requièrent moins de main-d'œuvre;
- Assurer l'accès au réseau cellulaire partout sur le territoire pour favoriser et soutenir l'innovation tout en permettant d'améliorer la sécurité des travailleurs;
- Optimiser le transport du bois, soit en réduisant les distances, en favorisant le transport par train ou en développant des moyens de transport moins polluants;
- Favoriser l'**utilisation du bois dans la construction** :
 - améliorer la formation des architectes et des ingénieurs en matériau sur l'utilisation du bois et adopter un règlement pour obliger l'utilisation du bois dans la construction,
 - promouvoir le potentiel de séquestration des produits du bois dans un contexte de changements climatiques.
- Développer des réseaux d'entrepreneurs pour favoriser la mise en commun de connaissances, de ressources et de partenariats dans l'exécution de contrats d'envergure rentables;
- Assurer un environnement d'affaire prévisible, rentable et propice pour développer l'innovation des entreprises forestières.

La **recherche** serait un incontournable pour accroître l'innovation et la diversification du secteur forestier et concerne l'ensemble des filières énumérées précédemment. Plusieurs intervenants proposent d'établir des partenariats entre les instituts de recherche, le gouvernement, l'industrie et les groupements forestiers. Les besoins en recherche exprimés par les participants concernent :

- l'établissement de meilleures pratiques sylvicoles;
- le développement de nouveaux produits ou de nouvelles utilisations pour les essences sans préneurs;
- l'automatisation des opérations forestières;
- la recherche de débouchés novateurs pour les produits actuels;
- l'acquisition de connaissances sur les propriétés et les stades de qualité relatifs aux PFNL croissant sur le territoire;
- l'utilisation des nouvelles technologies dans les activités courantes du secteur forestier;
- la recherche de solutions à la pénurie de main-d'œuvre;
- le développement d'équipements moins polluants (transport et opérations).

Le **financement** de l'innovation et de la diversification est un sujet qui revient très souvent dans les pistes de solution. Il est proposé :

- de mettre en place des programmes d'appui à l'innovation et à la diversification, comme des mesures visant à favoriser l'acquisition d'équipements forestiers électriques ou hybrides;
- d'augmenter les budgets, l'accessibilité et la visibilité des programmes, notamment dans le Programme de modernisation des opérations forestières, le Fonds Écoleader, le Programme Innovation Bois et le Programme d'aménagement durable des forêts;

- d'intégrer de nouvelles mesures dans le Plan pour une économie verte afin de soutenir l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement;
- d'augmenter le prix des carburants pour financer l'innovation;
- d'utiliser le modèle de maturité financière d'un peuplement pour sécuriser et convaincre les investisseurs;
- de maintenir le soutien aux créneaux d'excellence régionaux bois.

Plusieurs intervenants considèrent que la **biomasse forestière** devrait être davantage utilisée dans les édifices publics. Certains considèrent aussi que son utilisation devrait être encouragée chez les particuliers. Elle pourrait également être prometteuse pour les milieux agricole et acéricole.

Pour réduire les coûts et atteindre un niveau de rentabilité, des intervenants ont proposé quelques solutions :

- Développer une chaîne d'approvisionnement en biomasse à grande échelle;
- Concentrer la récolte de la biomasse et répertorier les zones où l'extraction de la biomasse pourrait être rentable;
- Favoriser les projets de petite envergure;
- Transformer la biomasse à proximité des sites de récolte ou des usines consommatrices;
- Offrir des incitatifs financiers pour récolter les matières moins rentables;
- Encadrer et soutenir financièrement les projets de biomasse (approvisionnement et transformation). Cela pourrait passer par une politique de développement de la filière énergétique forestière;
- Favoriser l'implantation de nouvelles usines de transformation et moderniser les usines actuelles pour qu'elles soient en mesure de traiter la biomasse;
- Instaurer des tarifs préférentiels, des mesures fiscales ou des crédits d'impôt pour l'utilisation de la biomasse par les industries et les entreprises.

Plusieurs intervenants proposent également d'intégrer la récolte de la biomasse dans les processus de planification forestière, de façon à récolter toute la matière en un seul passage. Ils proposent également de prioriser la récolte par arbres entiers.

Toutefois, des intervenants sont préoccupés par les conséquences environnementales du développement de la filière biomasse.

- Privilégier des cycles courts pour éviter d'alourdir le bilan carbone en la transportant sur de trop longues distances.
- Laisser une partie de la biomasse résiduelle sur les parterres de coupe afin de contribuer à la fertilité des sols.
- Récolter la biomasse uniquement dans des endroits où la litière est de qualité et le sol n'est pas mince ou pauvre ou à risque de s'appauvrir.
- Planifier l'extraction de la biomasse en minimisant les interférences avec les habitats fauniques.

SOUS-THÈME 3. RÉGIONALISATION DE LA GESTION

Principaux commentaires

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* a mis en place un régime forestier qui vise à assurer une gestion qui soit intégrée et régionalisée. Les participants étaient appelés à s'exprimer sur des changements qui pourraient être envisagés pour favoriser l'**implication des acteurs régionaux** dans la gestion des forêts publiques.

À ce titre, il ressort des commentaires reçus que plusieurs intervenants souhaitent que la gestion forestière soit davantage régionalisée.

- La décentralisation du modèle de gestion et des mécanismes de participation permettrait de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins des territoires.
- L'encadrement de la gestion forestière serait rigide et rendrait parfois difficile la prise en compte des particularités régionales. Les approches dites « mur-à-mur », ou globales, limiteraient également la prise en compte des réalités régionales :
 - l'approche normative devrait être remplacée par une gestion par objectifs afin de laisser une plus grande place aux adaptations régionales et locales.
- Une décentralisation des pouvoirs serait requise afin :
 - de rapprocher les décisions du terrain;
 - de maximiser l'implication dans les décisions des professionnels qui possèdent l'expertise et la connaissance du territoire;
 - de favoriser la collaboration;
 - de mieux prendre en compte les autres utilisateurs du territoire dans la planification.
- Des participants considèrent qu'il y a un chaînon manquant depuis l'abandon des structures de concertation régionale telles que les conférences régionales des élus et les commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT).

À l'opposé, des intervenants évoquent certains risques qui seraient, selon eux, liés à une plus grande **régionalisation** de la gestion.

- La prise en compte des particularités régionales pourrait nuire à l'atteinte d'objectifs ou au respect d'orientations de portée nationale.
- Le MRNF devrait conserver un rôle central quant aux orientations d'aménagement, puisque certains enjeux dépassent les limites d'un territoire.
- Les municipalités ne seraient pas suffisamment outillées pour prendre en charge des mandats de gestion forestière.
- Des participants craignent que les gestionnaires locaux soient plus à la merci de l'influence de certains groupes d'intérêt.
- La vision entourant le développement régional serait à risque de changer fréquemment en raison des changements politiques à cette échelle de gouvernance.

Des participants considèrent par ailleurs que les revenus tirés des différentes utilisations du territoire et de ses ressources devraient bénéficier en premier lieu à l'amélioration de la qualité des milieux de vie des communautés locales.

Le Ministère a également mis en place différents mécanismes afin de permettre aux collectivités locales et aux communautés autochtones de participer à la gestion et à la mise en valeur du milieu forestier.

Dans le cadre de cette réflexion, les participants étaient ainsi appelés à se prononcer sur ces **mécanismes de délégation de gestion** pour optimiser l'aménagement forestier sur ces territoires.

Certains défis relatifs à la gestion de ces territoires ont été soulevés :

- Les modèles de délégation de gestion seraient trop uniformes et ne permettraient pas d'adaptations régionales;
- Les budgets alloués aux délégataires seraient insuffisants, voire inexistant;
- Il serait difficile de rentabiliser les activités d'aménagement forestier sur ces territoires, notamment en raison de leur petite taille;
- Les mêmes règles s'appliqueraient aux territoires délégués comme aux unités d'aménagement forestier malgré leurs réalités et leurs particularités distinctes.

Des intervenants voient des avantages à ces modèles, notamment que les territoires délégués seraient plus près des populations concernées et permettraient aux communautés de mieux participer à la planification et d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux.

Des améliorations pourraient être apportées par le MRNF. Des participants mentionnent notamment que le concept de la forêt de proximité n'a pas été abordé.

Des **communautés autochtones** ont mentionné être intéressées par une vision intégrant une plus grande régionalisation pour la gestion et l'aménagement du territoire forestier. Cependant, elles estiment que certaines conditions devraient être remplies :

- Les communautés autochtones ont des droits particuliers, faisant qu'elles ne devraient pas être considérées simplement comme une partie prenante parmi les autres utilisateurs du territoire;
- Toute initiative concernant la gestion du territoire devrait faire l'objet de discussions préalables avec les communautés autochtones concernées.

Principales pistes de solutions proposées

Les participants ont évoqué plusieurs pistes de solution concernant la **participation des intervenants régionaux** à la gestion forestière.

Pour un grand nombre de participants, la gestion des ressources et du territoire devrait être déléguée à des organismes régionaux. Le type d'organisme et les modèles de gestion varient en fonction des intervenants.

- Réviser le cadre de gouvernance afin de confier les responsabilités aux bonnes échelles territoriales.
- Confier plus de responsabilités aux TLGIRT dans la gestion du territoire.
- Décentraliser des pouvoirs vers les directions régionales du MRNF.
- Octroyer aux MRC la pleine responsabilité de la gestion des terres publiques intramunicipales et des redevances qui en sont issues.
- Recréer un modèle analogue aux anciennes CRRNT, qui regroupaient tous les utilisateurs du territoire et portaient sur les différents types de droits.

Afin de **soutenir le développement régional et local**, certains participants proposent des actions variées.

- Verser des redevances aux communautés locales et autochtones.

- Appuyer les municipalités dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Arrimer les limites des unités d'aménagement avec les limites des MRC afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux locaux.
- Rehausser substantiellement le Programme d'aménagement durable des forêts, notamment le volet associé aux terres publiques intramunicipales.

Pour d'autres participants, le développement récréotouristique ou la conservation seraient à prioriser.

- Développer le réseau des parcs régionaux comme moteur de développement économique pour les régions.
- Obliger le maintien d'un minimum de 15 % du territoire municipal en conservation.

Concernant les **modèles de délégation de la gestion**, des participants ont proposé différentes solutions :

- Développer des modèles de délégation de la gestion adaptés aux réalités régionales qui :
 - répondent aux besoins des communautés,
 - visent l'atteinte d'objectifs d'aménagement déterminés localement,
 - sont d'une superficie suffisante pour assurer la rentabilité des opérations;
- Déployer le concept de forêt de proximité, soit :
 - élaborer une politique et produire un guide pratique pour introduire le concept.

Des participants jugent que le MRNF devrait s'impliquer davantage pour soutenir les délégataires, notamment :

- offrir de l'accompagnement et des formations;
- bonifier les budgets pour la réalisation des activités sur ces territoires.

Pour certains participants, le MRNF devrait mieux gérer les activités des délégataires :

- Obliger l'aménagement forestier dans les territoires délégués. Les droits forestiers devraient être octroyés à condition d'approvisionner les usines de transformation du bois;
- Mettre en place des indicateurs de performance, une gestion des volumes de récolte et une reddition de comptes associée.

Des **Premières Nations** souhaitent pouvoir établir leurs propres modes de gestion et d'aménagement, dans lesquels leur connaissance du territoire serait mise à contribution. En ce sens, elles préconisent l'établissement de structures de gouvernance décisionnelle paritaires de façon à assurer une représentation équitable des parties concernées.

Des Premières Nations souhaitent également diversifier les modes de gestion du territoire forestier et encourager les initiatives de développement et de conservation autochtones, dont les forêts de proximité et les aires protégées d'utilisation durable.

AUTRES THÈMES

En plus des quatre thèmes principaux qui étaient suggérés dans le cadre de cette démarche, des participants ont émis des commentaires sur d'autres sujets. Ces derniers seront également pris en compte dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la forêt.

Travailleurs du secteur forestier

- Plusieurs intervenants ont déploré qu'aucun des quatre thèmes principaux n'aborde directement les enjeux associés aux travailleurs.
- Il est recommandé au gouvernement de développer une stratégie de valorisation du travail forestier :
 - cette stratégie devrait réfléchir aux enjeux de rémunération des travailleurs dans le secteur de l'aménagement forestier, plus précisément à l'inclusion d'une rémunération à taux horaire;
 - l'inclusion, dans la grille de taux pour la valeur des traitements sylvicoles, d'avantages sociaux pour les travailleurs est également recommandée.
- Un diagnostic sur l'état de la main-d'œuvre dans le secteur forestier, y compris des recommandations, serait pertinent.
- Il faudrait accroître les efforts pour attirer des travailleurs :
 - l'amélioration des conditions de travail et l'accès à des formations sont mentionnés comme pistes de solution.
- Mettre en place des initiatives de concertation entre les intervenants concernés, y compris différents ministères, l'industrie et les représentants de travailleurs pour convenir d'actions à entreprendre pour affronter les différents enjeux du secteur forestier :
 - soutenir les travailleurs dans la transition à prévoir du secteur forestier.

Culture forestière

- Développer des nouvelles initiatives d'information destinées aux étudiants des niveaux primaire et secondaire.
- Des démarches devraient être envisagées pour favoriser l'acceptabilité sociale et modifier les perceptions du public à l'égard de l'aménagement forestier.
- Certains participants déplorent que le MRNF ne réponde pas aux critiques sur le secteur forestier dans les médias.
- Promouvoir une culture forestière pour redonner à la population le sentiment d'appartenance au territoire et démontrer les bénéfices de la forêt et du bois :
 - soutenir le réseau des associations forestières régionales.
- Mener des campagnes de communication et de sensibilisation nationales.

THÈME 5. PARTENARIATS AUTOCHTONES

Les représentants des Premières Nations et des Inuit ont été invités à formuler des commentaires et à proposer des pistes de solutions sur l'ensemble des thèmes. Néanmoins, le thème 5 leur était exclusivement réservé.

Dès le départ, il a été précisé que la démarche de consultation s'inscrivait dans le respect des conventions nordiques et des ententes conclues entre le Québec et des nations ou des communautés autochtones, et que les autres obligations ou engagements du MRNF envers les Autochtones demeureraient inchangés.

L'information se rapportant aux communautés autochtones, trouvée dans le rapport, est extraite des commentaires formulés par ces communautés dans le cadre de la démarche sur l'avenir de la forêt, mais aussi de préoccupations qu'elles ont émises par le passé.

SOUS-THÈME 1. PARTICIPATION AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS ET CONSULTATION ET ACCOMMODEMENT

Principaux commentaires

Les Premières Nations démontrent un fort intérêt pour la gouvernance forestière. Elles font état, depuis plusieurs années, d'insatisfactions à l'égard de leur participation et de leur consultation dans le cadre des processus décisionnels en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier. Elles rappellent avoir déjà partagé différentes préoccupations ainsi que différents enjeux et besoins dans le cadre de processus de consultation antérieurs. Les principaux commentaires formulés à ce sujet sont les suivants :

- Des Premières Nations déplorent de ne pas être considérées comme des partenaires incontournables de toute décision, que ce soit sur le plan stratégique ou dans le cadre des processus d'harmonisation forestière, alors que le régime forestier a eu et aurait encore aujourd'hui des effets préjudiciables sur leurs droits;
- Elles estiment que les processus de consultation actuels seraient inadéquats et qu'ils ne permettraient pas de prendre suffisamment en compte leurs préoccupations et d'exercer une réelle influence sur la manière dont l'aménagement forestier est effectué;
- Le modèle de consultation des communautés autochtones sur les plans d'aménagement forestier intégré ne répondrait pas aux besoins de certains intervenants; de plus, il générerait une charge de travail importante pour ces communautés;
- Des Premières Nations indiquent que les mesures d'accommodement seraient insuffisantes et que les effets négatifs et cumulatifs de la foresterie sur la biodiversité et leurs modes de vie ne seraient pas pris en considération;
- Elles indiquent que la rétroaction serait inadéquatement effectuée.

Principales pistes de solutions proposées

De manière à accroître et à améliorer leur participation et leur consultation dans le cadre des processus décisionnels, les Premières Nations demandent qu'un rôle prépondérant leur soit reconnu dans la gestion forestière. Elles estiment également primordial d'être impliquées en amont de toutes les décisions d'aménagement forestier, y compris la détermination des possibilités forestières et l'octroi des droits liés à la récolte forestière. Plusieurs insistent notamment sur l'importance :

- de mettre en place des mécanismes de cogestion des forêts et du territoire qui permettent aux Premières Nations de décider, conjointement avec le gouvernement du Québec, des choix d'aménagement du territoire forestier, dont celui des aires de conservation;
- d'obtenir le consentement des Premières Nations concernées avant d'autoriser toute activité forestière;
- d'assurer le respect des droits, des intérêts, des connaissances et des lois traditionnelles autochtones et de l'énoncer dans la loi;
- de mener des consultations systématiques le plus en amont possible dans les processus décisionnels et tout au long de ceux-ci, des orientations stratégiques jusqu'à la planification fine des chantiers et des chemins;
- d'assurer l'application des ententes et des modalités de consultation dûment convenues;
- d'éviter d'autoriser des activités d'aménagement forestier dans certains secteurs ou zones désignés par les Premières Nations (p. ex., secteurs utilisés par les membres pour la pratique de leurs activités ou secteurs réservés à la régénération de la faune);
- de reconnaître l'expertise et les connaissances des Premières Nations en matière de gestion des terres et des ressources;
- de permettre des échanges véritables fondés sur la science et les connaissances autochtones;
- de reconnaître et de prendre en considération les effets négatifs et cumulatifs de la foresterie sur la biodiversité et leurs modes de vie;
- d'effectuer une rétroaction et un suivi adéquats, au moment opportun, sur la façon dont les préoccupations des Premières Nations ont été prises en compte dans le cadre de chaque consultation;
- de s'engager à trouver des solutions répondant à une vision de nation à nation.

SOUS-THÈME 2. RELATIONS ENTRE LE MINISTÈRE, LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Principaux commentaires

Des intervenants autochtones soulignent que la foresterie constitue un domaine complexe impliquant de nombreux paliers et intervenants. Ils relèvent que les rôles du Ministère et de l'industrie manquent de clarté et que les différents partenaires concernés ne sont pas toujours au fait des préoccupations et des intérêts des communautés autochtones. Ainsi, une meilleure compréhension de part et d'autre améliorerait la collaboration dans le cadre des activités d'aménagement forestier.

Principales pistes de solutions proposées

Dans le but d'améliorer les relations entre le Ministère, les communautés autochtones et l'industrie forestière, des Premières Nations ont proposé les pistes suivantes :

- Les rôles du Ministère et de l'industrie forestière devraient être clarifiés, en particulier en ce qui a trait au processus de consultation sur la planification forestière et aux mesures d'harmonisation;
- Il importerait de favoriser et de promouvoir des relations d'égal à égal, de nation à nation, et d'être plus à l'écoute des préoccupations des communautés autochtones;
- Le Ministère devrait mettre en place des processus de communication clairs avec les Premières Nations et assurer leur mise à jour;

- La cohérence interrégionale devrait être assurée par le Ministère dans le cadre de ses relations avec les Premières Nations;
- Il y aurait lieu de s'assurer que les représentants ministériels ont un niveau de connaissance suffisant des spécificités autochtones; une formation sur les réalités autochtones serait essentielle;
- Le Ministère devrait désigner, auprès de chaque Première Nation, une personne-ressource compétente, présente et proactive, laquelle visiterait régulièrement les communautés pour favoriser le développement et le maintien d'une relation de confiance;
- Le Ministère devrait informer adéquatement les diverses parties prenantes des préoccupations, des intérêts et des connaissances des Premières Nations.

Par ailleurs, des intervenants non autochtones ont proposé de favoriser une communication plus régulière et soutenue avec des représentants des familles des communautés autochtones. L'importance pour le Québec de conclure des traités et des ententes avec les Autochtones pour normaliser les relations et créer un environnement économique prévisible et structurant a aussi été mentionnée.

SOUS-THÈME 3. PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Principaux commentaires

Les Premières Nations insistent, généralement, sur l'importance, pour leurs communautés et leurs membres, de bénéficier des retombées économiques issues de la mise en valeur du territoire forestier. Les Premières Nations jugent intéressants des outils tels que les ententes conclues avec le Québec en matière de foresterie et comportant des volets socioéconomiques, l'octroi de droits forestiers à leurs communautés ainsi que les ententes de délégation de gestion, mais estiment que ces outils devraient être redéfinis. Tant que cela n'est pas accompli, certaines lacunes demeurent à leur point de vue, ce qui ne leur permettrait pas d'exercer le rôle d'intendance et de gouvernance qu'elles souhaitent exercer sur le territoire.

Principales pistes de solutions proposées

Pour que les Premières Nations consolident, voire accroissent leur rôle d'acteurs du développement économique à toutes les échelles, des pistes de solution ont été proposées :

- Conclure de nouvelles ententes de délégation de gestion;
- Poursuivre le travail relatif aux forêts de proximité. Ce concept a suscité des attentes chez les Premières Nations et a provoqué des déceptions dans le contexte de sa mise en application limitée;
- **Attribuer davantage de volumes de bois aux communautés autochtones et selon des critères qu'elles jugeraient plus équitables;**
- Appliquer des accommodements à caractère économique, lesquels permettraient aux personnes et aux entreprises autochtones de développer graduellement leur expertise et de devenir plus autonomes, le tout afin qu'elles bénéficient de plus de possibilités et de contrats;
- Soutenir les communautés qui se sont engagées dans des projets de transformation de la ressource forestière sous l'angle de la décarbonation (p. ex., projets de cogénération communautaire);

- Favoriser la diversification du milieu forestier, les Premières Nations souhaitant prendre part au développement d'autres marchés, tels que la vente de crédits carbone, les produits forestiers non ligneux, l'acériculture, la mycologie, etc.;
- Réunir les partenaires provinciaux majeurs (MRNF, Investissement Québec, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie [MEIE], etc.) pour réfléchir et mettre en place des programmes propres aux Premières Nations, dans le contexte où les sources de financement actuelles mises à leur disposition ne permettraient pas l'émergence durable d'entrepreneurs autochtones dans le domaine forestier;
- Mettre en place des mesures d'intégration à l'emploi forestier pour les jeunes autochtones ainsi que des mesures pour soutenir et valoriser les entreprises autochtones certifiées;
- Réfléchir à un modèle de gestion dans lequel les Premières Nations qui le souhaitent récoltent, acquièrent, vendent, transforment, transportent et commercialisent les ressources forestières, selon leurs besoins et leurs aspirations, leurs institutions traditionnelles et leurs lois, sans paiements de redevances;
- Favoriser les entreprises autochtones établies en leur donnant priorité sur les blocs vendus sur le marché libre et sur les autres détenteurs de droits forestiers lors de la détermination de la programmation annuelle des activités de récolte;
- Encourager la réconciliation économique en faisant en sorte que les Premières Nations obtiennent des retombées du développement des ressources forestières, qu'il s'agisse du partage des bénéfices, de possibilités de partenariat avec l'industrie ou de possibilités d'emploi pour leurs membres;
- S'assurer que les Premières Nations disposent des connaissances et de l'expertise nécessaires pour bénéficier pleinement de ces retombées économiques.

SOUS-THÈME 4. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES CAPACITÉS

Principaux commentaires

Les Premières Nations adhèrent à l'objectif de mieux soutenir le développement des compétences de leurs membres en matière forestière. Elles relèvent que la main-d'œuvre autochtone est disponible et qu'elle est établie à proximité de la ressource forestière et des pôles régionaux de transformation des bois. Les acteurs du milieu (Ministère, industrie et Premières Nations) devraient se concerter pour mettre en valeur ce potentiel. Des Premières Nations sont toutefois d'avis que la main-d'œuvre autochtone est encore sous-estimée.

Elles considèrent que l'ensemble de l'industrie, y compris les superviseurs et les contremaîtres sur le terrain, devrait être sensibilisée aux réalités des Premières Nations de manière à être davantage à l'écoute de leurs spécificités et d'éviter toute forme de dévalorisation de la main-d'œuvre autochtone. De plus, elles soulignent que le modèle de « productivité extrême » ne s'appliquerait pas entièrement aux valeurs autochtones.

Le développement des compétences et des capacités en matière forestière passe également, pour les Premières Nations, par une connaissance fine du territoire et de ses dynamiques. Or, les Premières Nations estiment ne pas disposer de ressources financières et techniques suffisantes, notamment pour recueillir les données sur l'utilisation et l'occupation du territoire et pour répondre adéquatement aux consultations.

Principales pistes de solutions proposées

Afin de susciter le développement de compétences et de capacités nécessaires à leur implication dans l'aménagement durable du territoire forestier, les Premières Nations ont proposé les pistes de solution suivantes :

- Soutenir les structures mises en place par les communautés autochtones et soutenir le déploiement de nouvelles;
- Sensibiliser les entrepreneurs autochtones au fait que rentabilité et respect des droits, valeurs et besoins des communautés autochtones peuvent cohabiter;
- Accroître la formation des acteurs de l'industrie forestière aux réalités autochtones;
- S'assurer que des entités autochtones deviennent des promoteurs en formation professionnelle, de manière à reconnaître et à mettre en valeur des apprentissages autochtones, et à favoriser une plus grande adaptation des contenus pédagogiques ainsi que des apprentissages pratiques permettant l'intégration en emploi. Des budgets suffisants devraient être alloués pour ce faire;
- Créer des entités bipartites (Premières Nations-Québec) dont le principal mandat porterait sur le développement économique des nations et des communautés autochtones, lesquelles disposeraient de ressources humaines et financières suffisantes;
- Soutenir la formation du personnel autochtone intéressé par le domaine forestier (p. ex., journées d'accompagnement, formations ciblées sur certains sujets, comme le calcul des possibilités forestières et le rôle Bureau du Forestier en chef).

AUTRES THÈMES

Principaux commentaires

Les Premières Nations ont également abordé d'autres thèmes que ceux proposés dans le cadre de la démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt.

D'emblée, plusieurs critiques ont été formulées à l'égard du processus de consultation mis en œuvre dans le cadre de cette démarche de réflexion :

- Des Premières Nations ont déploré l'absence de réflexions communes préalablement à la rédaction des documents, ou de coconstruction d'une vision quant à l'avenir de la forêt;
- Certaines ont indiqué que les délais étaient trop courts ou que l'information fournie était incomplète;
- Une relation de gouvernement à gouvernement aurait été souhaitée. La démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt constituerait ainsi, selon certaines, une occasion manquée de réconciliation. Un dialogue plus en profondeur aurait été essentiel.

Certaines ont insisté sur l'importance d'une rétroaction adéquate suivant cette réflexion. Il est attendu que le MRNF détaille les démarches qui seront entreprises afin d'intégrer les commentaires et les préoccupations reçus, et ce, dans un délai raisonnable. Les Premières Nations considèrent aussi que leur implication sera inévitable pour la suite des réflexions, les décisions à prendre et leur mise en œuvre.

Des Premières Nations estiment nécessaire que les résultats de la démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt s'harmonisent avec d'autres exercices gouvernementaux qui sont élaborés de façon concomitante ou imminente, tout en rappelant leur désir d'être impliquées dans ces processus. Il est plus particulièrement fait mention du Plan pour une économie verte 2030, du Plan Nature 2030, de la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie, des territoires de conservation

nordiques, des aires protégées d'utilisation durable, des aires protégées d'initiative autochtone et de la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques.

Un grand nombre, voire toutes les Premières Nations ou organisations autochtones ont soulevé des enjeux en lien avec la reconnaissance et le respect des droits ancestraux ou issus de traités, y compris le titre ancestral, ainsi qu'avec la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il en est de même des principes énoncés dans la Déclaration des Chefs en Assemblée datant de novembre 2021. Les actions du Québec devraient également s'inspirer de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que de la Convention sur la diversité biologique et son plan d'action intitulé « Agenda 21 ». Plusieurs font également référence aux notions de consentement, de cogestion, de conservation, de redevances et d'autonomie gouvernementale.

Par ailleurs, des Premières Nations estiment que le Québec devrait reconnaître les torts causés par la foresterie à leurs droits, à leurs terres, à leurs ressources, à leurs activités, à leurs cultures, à leurs traditions, à leurs modes de vie, à leurs moyens de subsistance, à leurs identités et à leur bien-être, en plus de ses effets sur le maintien de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques.

Principales pistes de solutions proposées

Plusieurs Premières Nations ou organisations autochtones ayant répondu à la consultation demandent que le gouvernement du Québec reconnaisse leurs droits et leurs intérêts, par exemple par l'ajout d'un article à ce sujet dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Certaines précisent que l'ajout d'un tel article aurait pour visée l'atténuation des répercussions de l'aménagement forestier sur les droits et les activités des membres des Premières Nations, en assurant la conservation d'une qualité forestière essentielle au maintien de leurs cultures et de leurs modes de vie distinctifs.

Des Premières Nations proposent également que le gouvernement s'engage à respecter, dans la gestion des ressources forestières, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que d'autres déclarations et, plus précisément, les principes suivants : la gouvernance et l'autodétermination des peuples autochtones, le développement économique, le partage des revenus, la protection des droits et de la biodiversité.

Conclusion

À la suite des incendies de forêt que le Québec a connus au cours de l'été 2023 et de l'avis du Forestier en chef, publié en septembre de cette même année, une réflexion globale portant sur la gestion et l'aménagement des forêts était essentielle. Cette démarche participative marquait ainsi le point de départ en vue d'amorcer le virage à prendre pour adapter les approches et les pratiques en matière d'aménagement forestier.

Les nombreux commentaires et propositions reçus mettent en lumière les points de convergence, mais aussi de divergence, des intervenants intéressés par l'avenir de la forêt.

Il est clair que les participantes et les participants souhaitent que des mesures soient prises pour adapter et assurer la résilience des écosystèmes forestiers. La résilience et la vitalité des communautés forestières sont également des éléments incontournables dans cette réflexion. Pour ce faire, de nombreux intervenants ont souligné l'importance que la gestion des ressources et du territoire soit cohérente avec les objectifs de développement régional. De nombreuses propositions ont ainsi été formulées pour améliorer l'aménagement et la productivité des forêts, l'approvisionnement en bois, la conciliation des usages et l'apport des forêts à un développement économique durable, qui prend en compte les enjeux environnementaux et sociaux.

En plus de leurs réflexions formulées sur les quatre thèmes ouverts à toute la population, les communautés autochtones ont également émis des propositions concernant les partenariats à établir ou à renforcer dans le domaine forestier. Elles souhaitent notamment que le gouvernement du Québec leur reconnaisse un rôle prépondérant dans la gestion forestière et que les solutions développées répondent à une vision de nation à nation.

Les résultats de cette démarche participative, dont ce rapport fait la synthèse, seront pris en considération pour guider les actions gouvernementales qui contribueront notamment à assurer la pérennité de la forêt afin qu'elle puisse continuer de générer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures.

Annexes

ANNEXE 1. LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
FSC	Forest Stewardship Council
GA	Garantie d'approvisionnement
GES	Gaz à effet de serre
GPS	<i>Global Positioning System</i> (système de positionnement mondial)
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
LiDAR	<i>Light Detection and Ranging</i> (technologie de « détection et télémétrie par la lumière »)
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PRAN	Programmation annuelle des activités de récolte
PRAU	Permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
ZEC	Zones d'exploitation contrôlée

ANNEXE 2. LISTE DES ORGANISMES INVITÉS AUX TABLES RÉGIONALES, PAR RÉGION

Bas-Saint-Laurent (13 février 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	X
Association des grands propriétaires forestiers du Québec	X
Association régionale des trappeurs du Bas-Saint-Laurent	
Bégin & Bégin	X
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	X
Cascades Canada ULC (Cabano)	X
Coopérative forestière Haut Plan Vert	X
Coopérative forestière de la Matapédia	X
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	X
Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
Foremo	X
FPIinnovations	X
Groupe Lebel inc. (Price)	X
MRC des Basques	X
MRC de la Matanie	X
MRC de Rimouski-Neigette	
OBAKIR	X
Pourvoirie de la Seigneurie du lac Métis	X
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	X
Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk	X
Regroupement des gestionnaires de zecs du Bas-Saint-Laurent	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	X
SEREX	X
Somival	X
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	X
Uniboard Canada inc. (Sayabec)	X
Unifor	X

Université du Québec à Montréal (UQAM)	X
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	X

Côte-Nord (20 février 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence de mise en valeur des forêts privées de la Côte-Nord	X
Arbec, Bois d'œuvre inc. (Port-Cartier)	X
Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc.	X
Boisaco	X
Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)	X
Centre sylvicole Forestville	
Conseil de bande des Innus de Pakua Shipu	
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	
Conseil des Innus de Pessamit	
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	X
Coopérative de travailleurs forestiers de Sainte-Marguerite	X
Coopérative forestière La Nord-Côtière	X
Environnement Côte-Nord	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
Groupement agroforestier Côte-Nord inc.	X
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM)	
MRC de Manicouagan	X
MRC de Sept-Rivières	X
MRC La Haute-Côte-Nord	X
Naskapi Nation of Kawawachikamach	
Nation Innue Matimekush — Lac John	
Nord-Forêt inc.	X
Organisme de bassin versant Haute-Côte-Nord (OBVHCN)	X
Pourvoirie du lac Cyprès	
Première Nation des Innus de Nutashkuan	X
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)	

Produits forestiers Résolu	X
Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord	
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec	X
Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord	
Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU)	X
Société du Plan Nord	X
Syndicat des Métallos	X
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	X
Unifor	X
Université du Québec à Montréal (UQAM)	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	X
Université Laval	

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (22 février)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie–Les-Îles	X
Association provinciale des trappeurs indépendants	
Cedrico	X
Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	
Coopérative forestière de la Gaspésie	X
Damabois	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
FOREMO	
Gesgapegiag Mi'gmaq First Nation	X
Groupe de scieries GDS	X
Groupe Lebel inc.	X
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	
Groupement forestier Rocher Percé	X
Listuguj Mi'gmaq Government	
MRC de Bonaventure	X
MRC de la Haute-Gaspésie	X

Nation micmaque de Gespeg	
Pépinière Baie-des-Chaleurs inc.	
Pourvoirie de la Seigneurie du lac Métis	
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	X
Regroupement des gestionnaires de zecs de la Gaspésie	
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec	
Scierie Saint-Elzéar inc.	X
Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi	
Services forestiers Maxifor	
Société de gestion des rivières de Gaspé	X
Solidarité Gaspésie	X
Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie	X
Unifor	
Université du Québec à Rimouski	
Université Laval	
Ville de Bonaventure	X
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	X

Saguenay–Lac-Saint-Jean (27 février 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	X
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay	
Alliance forêt boréale	X
Arbec, Bois d'œuvre inc.	X
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec	X
Association des grands propriétaires forestiers du Québec	X
Association forestière Saguenay–Lac-Saint-Jean	X
Association québécoise des entrepreneurs forestiers (AQEF)	X
Association régionale des trappeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	X
Centre de géomatique du Québec	X
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	X

Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean	X
Coopérative forestière Ferland-Boilleau	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
Foresco Holding	X
FPIInnovations	
Groupe Forestra	X
MRC du Fjord-du-Saguenay	X
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	X
MRC Maria-Chapdelaine	X
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean	X
Pépinière Boucher	X
Pourvoirie Poulin de Courval	X
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	X
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)	X
Produits forestiers Petit-Paris inc.	X
Produits forestiers Résolu inc.	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec	X
Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean	X
Scierie Girard inc.	X
Scieries du Lac Saint-Jean inc.	X
Scierie Martel Itée	
Société Sylvicole Mistassini	X
Syndicat des Métallos	X
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean	X
Unifor	X
Université du Québec à Chicoutimi	X
Ville de Dolbeau-Mistassini	X
Ville de Saguenay	X
Ville de Saint-Félicien	X
West Fraser	X

Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (29 février 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	X
Association des grands propriétaires forestiers du Québec	X
Association des pourvoies de Charlevoix	X
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	X
Association régionale des trappeurs de la Capitale-Nationale	
Bechedor — pépinière privée	X
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)	X
Clermond Hamel Itée	
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	X
Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	X
Conseillers forestiers de la région de Québec	X
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	X
Entreprise forestière Les Sapins Verts inc.	
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	
FPIinnovations	X
Groupe Lebel	X
Groupement forestier Beauce-Sud	
Groupement forestier du Sud de Dorchester	X
Maibec	X
Matériaux Blanchet	X
MRC de Beauce-Sartigan	
MRC de Portneuf	
Nation huronne-wendat	X
Organisme de bassin versant des rivières Sainte-Anne, Portneuf et du secteur La Chevrotière (CAPSA)	
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Côte-du-Sud	
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Québec-Rive-Nord	X
Regroupement des gestionnaires de zecs de Chaudière-Appalaches	X

Regroupement des gestionnaires de zecs de la Capitale-Nationale	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	X
Scierie Dion et fils	X
Société en commandite Stadacona WB — Papiers White Birch	X
Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud	X
Unifor	X
Université Laval	X
Ville de Saint-Raymond	X
Zec Batiscan-Neilson	X

Mauricie (12 mars 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes	X
Arbec, Bois d'œuvre inc.	X
Association des grands propriétaires forestiers du Québec	X
Association des trappeurs Mauricie–Bois-Francs	
Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice	X
Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie	X
Azteck Foresterie	X
Bassin Versant Saint-Maurice	X
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	X
Centre d'innovation des produits cellulosiques	X
Commonwealth Plywood	X
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	X
Conseil de la Nation Atikamekw (CNA)	
Coopérative forestière du Bas Saint-Maurice	X
Coopérative forestière du Haut Saint-Maurice	X
Environnement Mauricie	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
FPIInnovations	X
Groupement forestier Arthabaska-Drummond	X

Kruger Wayagamack S.E.C.	X
MRC Mékinac	X
Pourvoirie Domaine touristique La Tuque inc.	
Pourvoirie Wabanaki	X
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Mauricie	
Produits forestiers Mauricie S.E.C.	X
Reboisement Mauricie	X
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	X
Unifor	X
Université Concordia	
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	X
Ville de La Tuque	X
WestRock	

Centre-du-Québec et Estrie (13 mars 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie	X
Association des grands propriétaires forestiers du Québec	X
Association forestière du Sud du Québec	X
Association provinciale des trappeurs indépendants — Conseil de l'Estrie inc.	
Cascades	
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	X
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CREQC)	
Domtar inc.	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
Groupement forestier coopératif Saint-François	X
Inovem	X
J.M. Champeau	X
Kruger Énergie Bromptonville S.E.C.	X
Laforêt, Coopérative de services forestiers	X
MRC du Haut-Saint-François	
Multi-Forêt Pelletier	

Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Estrie	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	
Regroupement régional des zecs de l'Estrie	X
Services forestiers François Martel	X
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	X
Tafisa Canada inc.	X
Unifor	X
Université de Sherbrooke	X
Vexco inc.	X
W8banaki	X

Outaouais (19 mars 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Algonquins de Lac Barrière	
Agence des forêts privées de l'Outaouais	X
Association des pourvoiries de l'Outaouais	X
Association provinciale des trappeurs indépendants — Conseil Outaouais	
Commonwealth Plywood	X
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)	X
Enviro Éduc-action	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
FPIinnovations	
Groupement forestier du Pontiac inc.	
Kitigan Zibi Anishinabeg	X
Lauzon — Planchers de bois exclusifs inc.	X
Les conseillers forestiers de l'Outaouais	X
Louisiana-Pacific Canada Ltd.	X
MRC de Papineau	X
MRC Pontiac	X
MRC Vallée-de-la-Gatineau	X
Office des producteurs de bois de Pontiac	X

Papier Masson — Papiers White Birch	X
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Outaouais-Laurentides	X
Produits forestiers Résolu Canada inc.	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	X
Services de coupe GR inc.	X
Société sylvicole de la Haute-Gatineau	
Unifor	X
Université du Québec en Outaouais	X
Université Laval	
Ville de Gatineau	X
Zecs Outaouais	X

Laval, Lanaudière et Laurentides (21 mars 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
AGIR Maskinongé	X
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées — Laurentides	X
Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais	X
Association des trappeurs professionnels du Québec (ATPQ) — Lanaudière	X
Association forestière du sud du Québec	
Bernard de Valicourt inc.	X
Biomasse du lac Taureau	X
Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)	
Club Notawissi	X
Commonwealth Plywood	X
Conseil des Atikamekw de Manawan	
Conseil régional de l'environnement des Laurentides	X
Coopérative forestière du Haut Saint-Maurice	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	X
FPIinnovations	X
Forestiers R.B.E. Lasalle	X
Groupe Crête	X
Innofibre	

Mohawks of Kanasatake	
MRC Antoine-Labelle	
MRC des Laurentides	
MRC de Matawinie	
Municipalité de Saint-Donat	X
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	X
Pépinière de Harrington	X
Pourvoirie Coin Lavigne	
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Lanaudière	X
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Outaouais-Laurentides	X
Regroupement des gestionnaires de zecs de Lanaudière	
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	X
Regroupement régional des gestionnaires de zecs des Hautes-Laurentides	X
Scierie Saint-Michel	X
Table Forêt Laurentides	X
Terra Bois — Coopérative forestière	X
Uniboard Canada	X
Unifor	X
Université du Québec à Montréal (UQAM)	X
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	
Université du Québec en Outaouais (UQO)	

Abitibi-Témiscamingue (26 mars 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Action boréale	X
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi	X
Arbec, Bois d'œuvre	
Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	X
Association des gestionnaires de zecs de l'Abitibi-Témiscamingue	
Association des trappeurs de l'Abitibi-Témiscamingue	X
Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	X
Chalets Baie des Plongeurs	

Chantiers Chibougamau	X
Communauté anicinape de Kitcisakik	
Conseil de la Nation Anishnabe du Lac-Simon	X
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)	X
Coopérative forestière de Girardville	
Coopérative de travailleurs sylvicoles Abifor	X
Entreprises Forestières L.P.L.	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	
FPIinnovations	X
Groupement forestier coopératif Abitibi	X
Horizon Nord	X
Horizon SF	X
Interfor	X
Kebaowek First Nation	
Long Point First Nation	
MRC d'Abitibi-Ouest	X
MRC Témiscamingue	X
Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)	X
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) — Outaouais-Laurentides	
Produits forestiers Résolu	X
Régionale des zecs des Hautes-Laurentides	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	X
Serres coopératives de Guyenne	X
Syndicat des producteurs de bois	X
Timiskaming First Nation	
Unifor	X
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	X
Ville d'Amos	X
Ville de Rouyn-Noranda	X
Ville de Senneterre	X
West Fraser	X

Wolf Lake First Nation	
------------------------	--

Nord-du-Québec (28 mars 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Accès 49/Nord inc.	X
Administration régionale Kativik	
Association forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean (AFSLSJ)	
Barrette-Chapais Itée	X
Chantiers Chibougamau	X
Comité consultatif de l'environnement Kativik	
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ)	
Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF)	X
Coopérative forestière de Girardville	
FPIInnovations	X
Gouvernement de la nation crie	X
Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James	
Granules 777	
Horizon Nord	
Horizon SF	
Interfor	X
Matériaux Blanchet	
Plantation d'arbres M.M.	X
Pouvoirie Rivière aux Feuilles inc.	
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)	
Produits forestiers Résolu	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	X
Société Makivik	
Unifor	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	X
Université Laval	X
Ville de Chapais	X
Ville de Chibougamau	X

Ville de Lebel-sur-Quévillon	X
Ville de Matagami	X

Montérégie et Montréal (3 avril 2024)	
Nom de l'organisme	Présence
Agence forestière de la Montérégie	X
Armand Duhamel & fils inc.	
Association des grands propriétaires forestiers du Québec	X
Association des trappeurs Montréal/Laval/Montérégie	
Association forestière du sud du Québec	X
Barrette Wood	
Cascades	X
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	
Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	
Conseil régional de l'environnement de Montréal	X
Domtar	X
Emballages Kruger S.E.C.	X
Entreprise Denis Roy	X
Fédération de l'industrie manufacturière — Confédération des syndicats nationaux (FIM-CSN)	
Goforest inc.	X
Goodfellow inc.	
Groupement forestier des Cantons	X
Les Clubs 4-H du Québec	X
Mohawks of Akwesasne	
Mohawks of Kahnawá:ke	
Polytechnique Montréal	
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)	X
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	X
RF Biotiques	X
Scierie West Brome inc.	
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	X
Unifor	

Université du Québec à Montréal (UQAM)	X
Université McGill	

ANNEXE 3. LISTE DES PREMIÈRES NATIONS ET DES ORGANISMES INVITÉS À LA DÉMARCHE DES TABLES DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT

Communautés
Algonquins of Barriere Lake
Communauté anicinape de Kitcisakik
Conseil des Atikamekw de Manawan
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Conseil des Atikamekw de Wemotaci
Conseil des Innus de Ekuanitshit
Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit
Conseil des Innus de Pessamit
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam
Kebaowek First Nation
Kitigan Zibi Anishinabeg
Long Point First Nation
Mohawks of Akwesasne
Mohawks of Kahnawá:ke
Mohawks of Kanesatake
Montagnais de Pakua Shipi
Montagnais de Unamen Shipu
Naskapi Nation of Kawawachikamach
Nation huronne-wendat
Nation Innu Matimekush — Lac John
Première Nation des Innus de Nutashkuan
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk
Timiskaming First Nation
Wolf Lake First Nation
Organismes
Administration régionale Kativik

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Conseil de la Nation Atikamekw
Gouvernement de la nation crie
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi
Société Makivik
W8banaki
Comités de mise en œuvre des ententes en milieu nordique
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
Conseil Cris-Québec sur la foresterie

ANNEXE 4. LISTE DES PARTICIPANTS PRÉSENTS À LA RENCONTRE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT (11 AVRIL 2024)

- Agences régionales de mise en valeur des forêts privées
- Alliance forêt boréale
- Association des biologistes du Québec
- Association des consultants en foresterie du Québec
- Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
- Association des grands propriétaires forestiers du Québec
- Association des producteurs de copeaux du Québec
- Association québécoise des entrepreneurs forestiers
- Centrale des syndicats démocratiques
- Centre d'enseignement et de recherche en foresterie
- Conseil Cris-Québec sur la foresterie
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- Fédération des pourvoies du Québec
- Fédération québécoise des coopératives forestières
- Fédération des producteurs forestiers du Québec
- Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
- Fédération québécoise des municipalités
- Formabois
- FPIInnovations
- Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)
- Groupements forestiers Québec
- Nature Québec
- Observatoire régional de recherche sur la forêt boréale
- Office des producteurs de plants forestiers du Québec
- Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- Regroupement des associations forestières régionales du Québec
- Regroupement des locataires des terres publiques du Québec
- Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Société pour la nature et les parcs du Canada — Section Québec
- Synchronex
- Syndicat des Métallos
- Unifor
- Union des municipalités du Québec
- Université du Québec
- Université Laval

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 